54401
C

91176

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL
POUR L'ÉTUDE
DES

QUESTIONS D'ÉDUCATION & D'ASSISTANCE DES SOURDS-MUETS

TENU A PARIS DU 6 AU 8 AOUT 1900

COMPTE RENDU DE

L'EDUCAZIONE DEI SORDOMUTI

TRADUIT PAR

JULES AUFFRAY
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA SEINE
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DES SOURDS-MUETS DE LA SEINE

SUIVI DES

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES OFFICIELS
PAR LE DOCTEUR MARTHA

ASNIÈRES (Seine)
INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE SOURDS-MUETS ET DE SOURDES-MUETTES

1901

200376
(2)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL
POUR L'ÉTUDE
DES
QUESTIONS D'ÉDUCATION & D'ASSISTANCE DES SOURDS-MUETS

TENU A PARIS DU 6 AU 8 AOUT 1900

COMPTE RENDU DE

L'EDUCAZIONE DEI SORDOMUTI

TRADUIT PAR

JULES AUFFRAY
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA SEINE
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DES SOURDS-MUETS DE LA SEINE

SUIVI DES

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES OFFICIELS

PAR LE DOCTEUR MARTHA



ASNIÈRES (Seine)
INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE SOURDS-MUETS ET DE SOURDES-MUETTES
1901

INTRODUCTION

L'impression de cet ouvrage a été décidée par la *Commission de surveillance* de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

M. *Laurent-Cély*, président de cette Commission, dans le *Rapport* qu'il présenta *au Conseil général*, le 26 décembre, sur la marche de l'œuvre pendant l'année 1900 annonçait ainsi la décision prise :

« Un *grand prix*, la plus haute récompense de l'Exposition universelle, a été attribué à notre établissement de sourds-muets, et, ce qui augmente à nos yeux la valeur de cette distinction, c'est que l'Institut d'Asnières a été classé et jugé, non comme maison de bienfaisance, mais comme école, par le jury chargé de récompenser les œuvres d'enseignement...

« A l'occasion de l'Exposition, un Congrès de professeurs de sourds-muets fut tenu à Paris les 6, 7 et 8 août. Ce Congrès comptait 200 adhérents venus de tous les points du globe...

« L'un des membres les plus dévoués de notre Commission de surveillance, M. *Grosselin*, qui, depuis trente ans déjà, dirige à Paris une Société pour l'enseignement des sourds-muets, nous a rendu compte, après avoir suivi toutes les séances du Congrès, du rôle décisif pris par l'Institut de la Seine. Toutes les résolutions adoptées, conformes à la doctrine appliquée à Asnières, ont été la consécration éclatante des efforts faits depuis 1894 par tout le personnel.

« Les procès-verbaux officiels du Congrès ne sont pas encore imprimés, mais un compte rendu a paru en octobre dans une revue italienne, l'*Educazione dei Sordomuti*, que dirige M. G. *Ferreri*, l'éminent sous-directeur de l'institution Pendola, de Sienne. Cette publication est le plus important organe de l'école italienne à qui l'on doit, depuis le Congrès tenu à Milan en 1880, le retour à la méthode orale pure pour l'éducation des sourds-muets.

« Notre collègue, M. Jules Auffray, a bien voulu se charger d'établir une traduction française de ce compte rendu. Ce document sera imprimé par l'Institut d'Asnières, et un exemplaire sera offert à chacun des membres du Conseil général... »

Depuis le rapport présenté au Conseil général de la Seine par M. Laurent-Cély, les procès-verbaux sommaires officiels du Congrès de 1900 ont été publiés par l'Imprimerie nationale ; nous les reproduisons, comme documents, à la suite des traductions dues à M. Jules Auffray.

G. B.

Lecture sur les lèvres

Sons simples

a α | o ο | eu eu | ê ê | é é | i i

an an | on on | un un | in in | ou ou | u u

Articulations — Consonnes

p... p... | t... t... | k... k... | s... s. | f... f... | ch... ch...

b.. b... | d . d.. | g. g.. | z... z.. | v... v... | j... j...

m... m.. | n... n... | gn... gn... | ill... ill... | l... l... | r... r...

Lecture courante



SOURDS-MUETS & SOURDES-MUETTES

EXTRAITS

DE

L'EDUCAZIONE DEI SORDOMUTI

G. FERRERI, Directeur

Institut Pendola. — Sienne (ITALIE)

TRADUCTION

DE

M. Jules AUFFRAY

CONSEILLER MUNICIPAL DE PARIS
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LA SEINE
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE
DE L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE SOURDS-MUETS

RELATION DES TRAVAUX
DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉDUCATEURS
DE SOURDS-MUETS

Tenu à Paris, les 6, 7, 8 Août 1900

PAR

G. FERRERI, Professeur

SOUS-DIRECTEUR DE L'INSTITUT PENDOLA POUR LES SOURDS-MUETS
DE SIENNE (*Italie*).

PRÉLIMINAIRES

Persuadé depuis longtemps du peu d'efficacité des Congrès internationaux, surtout lorsqu'ils sont organisés par des personnes peu compétentes, j'avais cru qu'il était préférable de m'abstenir d'assister au Congrès de Paris. Ce qui me confirmait dans cette opinion, c'était le projet, qui d'ailleurs n'a pas été réalisé, d'en faire une assemblée mixte. J'avais toujours remarqué, en effet, que les sourds-muets, même bien instruits, ne peuvent en aucune façon être mis en parallèle avec leurs éducateurs. S'il est un exemple où soit particulièrement confirmé le principe de la sagesse incréée : « *Le disciple n'est pas au dessus du*

maître », c'est précisément dans le cas des sourds-muets. Ceux-ci, privés dans leur première enfance de l'organe formateur de l'intelligence, c'est-à-dire de la langue maternelle, demeurent toujours inférieurs dans leur développement psychique, même quand l'art le plus patient et le plus intelligent les rend parlants. Que dire de ces mêmes sourds-muets quand, faute d'une éducation leur facilitant la vision nette et précise de la grandeur du don de la parole, ils s'obstinent à considérer comme langage naturel une mimique violente et spasmodique, qui pourrait tout au plus servir d'argument pour établir leur parenté avec les fameux Primates ?

Comme je l'ai écrit à la veille du Congrès, une autre cause grave d'hésitation était l'abstention du personnel dirigeant et enseignant des Instituts nationaux de France, abstention qui a persisté jusqu'à la fin, au grand regret de tous les collègues venus à Paris avec l'espoir de faire au moins la connaissance personnelle d'éducateurs illustres et connus depuis longtemps pour leur activité et leur dévouement à la cause des sourds-muets.

Mais ces raisons et d'autres encore ne pouvaient être d'un grand poids dans l'opinion des éminents administrateurs de l'Institut royal de Pendola, qui décidèrent de faire représenter l'Institut siennois au Congrès de Paris comme il avait été représenté dans tous les précédents Congrès, tant nationaux qu'internationaux. Ayant été choisi pour cette représentation, j'acceptai avec reconnaissance parce qu'on me mettait ainsi en état de pouvoir donner aux lecteurs de l'*Educazione* un compte rendu minutieux de tout ce qui se discuterait au sujet des sourds-muets dans cette occasion solennelle. Aujourd'hui que tout est terminé, je dois ajouter que mon voyage ne fut pas inutile à la cause même qu'il s'agissait de défendre et je puis dire en outre que les preuves de sympathie données

au modeste écrivain par ses collègues des autres nations furent un témoignage certain de la haute estime dans laquelle sont tenus à l'étranger l'Institut Pendola et les publications italiennes spéciales à l'enseignement des sourds-muets. Certainement, les mêmes impressions furent rapportées du Congrès par le professeur Carlo Perini, le docteur Silvio Monaci (qui représentait, outre l'Institut royal de Gênes, *la Revue de Naples*) et l'abbé Don Ettore Bellani, vice-recteur de l'Institut des Sourds-Muets pauvres de Milan.

Le plus grand avantage moral que l'on puisse retirer d'un Congrès international est certainement l'occasion de faire des connaissances personnelles qui, tout d'abord, cimentent fortement les amitiés ébauchées depuis longtemps dans les correspondances professionnelles, et mettent en outre au point juste et sous leur vrai jour les personnes déjà jugées de loin avec des idées plus ou moins préconçues (1), à la suite de leurs articles de polémique et de critique. Enfin c'est l'échange en pleine confiance des observations communes, des expériences similaires, avec des collègues dont on a déjà admiré les articles périodiques et la féconde production pédago-didactique. Les conversations et les rectifications sur les jugements répandus par les Revues scientifiques, les raisons opposées par les auteurs des livres et des articles sont autant de satisfactions que, seule, une grande réunion peut offrir et qui compensent les sacrifices faits pour s'y rendre. Ces avantages, les congressistes de Paris les sentirent dès le soir du 5 août, alors qu'ils pénétraient dans les beaux salons artistement

(1) J'emploie peut-être ici une bien grosse expression, mais c'est la seule — on le reconnaîtra — qui rende bien l'expérience personnelle que chacun tire des congrès.

meublés du docteur Ladreit de Lacharrière, président de notre section.

Le docteur, assisté de sa charmante femme, faisait les honneurs de sa maison, s'entretenant familièrement avec ses hôtes, qui peu à peu arrivaient au cordial et somptueux rendez-vous.

Les secrétaires de la section distribuaient en même temps aux congressistes les cartes d'entrée et les publications destinées à les diriger dans l'étude des problèmes variés dont l'examen devait former l'objet du Congrès international.

SÉANCE D'INAUGURATION

(Lundi 6 août, 9 heures.)

Pour les multiples Congrès qui devaient se tenir à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle, on avait construit un palais spécial près du pont de l'Alma. La grandeur et la commodité de l'édifice permettaient de réunir simultanément cinq à six Congrès différents. Mais l'aspect le plus singulier fut celui que présentait dans la matinée du 6 août la salle destinée au Congrès des sourds-muets. Les accents étrangers les plus disparates, la mimique la plus variée, la danse vertigineuse des pauvres mains appliquées à traduire la pensée pour la communiquer à autrui avec l'alphabet des doigts, offraient le phénomène aussi unique que rare d'une assemblée *sui generis.*

A 9 heures exactement, les deux sections du Congrès se trouvaient réunies dans une grande salle pour la séance d'inauguration.

Les Présidents des deux sections firent simultanément leurs discours. L'un parlait, l'autre gesticulait. Voulant suivre l'un et l'autre, il arrivait souvent que l'on perdait le fil des idées développées par les deux présidents ; cet inconvénient était aggravé par le fait, vraiment très curieux, que le battement de mains des éducateurs qui applaudissaient quelque phrase heureuse de l'orateur, laissait imperturbable l'assemblée des sourds-muets, tandis que les applaudissements de ceux-ci, pour un geste expressif de celui qui mimait son discours, distrayaient et trou-

blaient les éducateurs qui ne connaissaient pas le motif de ces bruyantes approbations. Il est facile de comprendre que la singularité du phénomène faisait désirer que l'on en vînt à la séparation des deux sections. Cependant, malgré cette cause de distraction, il me fut possible de suivre entièrement le discours du docteur Ladreit de Lacharrière, qui exposa les bases sur lesquelles était organisé le Congrès. Il en indiqua les diverses questions et le but principal. D'après lui, ce but devait être d'établir les limites d'une sélection rationnelle des sourds-muets, en prenant pour base leurs aptitudes intellectuelles. Il dit que cette sélection devait se faire de telle façon que les sourds-muets *inférieurs* pussent être appliqués à l'agriculture, que les sourds-muets d'aptitudes médiocres fussent destinés à l'exercice des professions ordinaires, et que les sourds-muets bien doués reçussent une instruction supérieure.

Le discours ou plutôt l'exposition mimique du président de l'autre section tourna autour de l'unique et éternel argument que le langage d'action, étant le langage naturel des sourds-muets, ne devrait pas être proscrit de l'enseignement. La conclusion poétique de ce trop prosaïque discours fut celle-ci : *Je suis oiseau. — Voyez mes ailes. — Ne les coupez pas !* — Il est heureux que la grande majorité de nos élèves comprenne désormais combien ces ailes sont courtes et inférieures aux exigences de la vie sociale, et combien, pour eux, est salutaire le soutien de la parole parlée, non pour voler haut (car les vrais sourds-muets ne voleront jamais), mais pour se tirer d'embarras dans les rapports les plus simples de la vie ordinaire et pour exercer les devoirs de l'homme et du citoyen.

L'impression curieuse de l'effet de ces discours sur une assemblée mixte s'atténua à mesure que, dans les communications ultérieures, l'on s'adressait en même temps à l'assemblée tout entière ; pourtant il fallait attendre que

Sourds-Muets. Classe d'Articulation. Asnières.

se terminât la traduction mimique pour la partie sourde de l'assemblée. Il arrivait souvent que les sourds applaudissaient une phrase qui, pour les entendants, était déjà passée depuis quelques minutes, et les esprits étaient replongés dans la situation embarrassante dont j'ai déjà parlé.

Le président des sections réunies encouragea les assistants à étudier tranquillement les importantes questions indiquées au programme, en faisant observer que la tâche du Congrès était bien déterminée par la nature même des questions concernant l'éducation et l'assistance des sourds-muets.

Invités par le président, les délégués des différents départements français et les représentants officiels des nations étrangères firent leur propre présentation. On remarqua aussitôt dans les paroles de M. Gallaudet, de Washington, un certain esprit de combat en faveur de la méthode mixte contre la méthode orale pure. Après avoir rappelé les bienfaits de sa famille envers les sourds-muets des Etats-Unis, M. Gallaudet exposa brièvement son plan, affirmant qu'une méthode où se combinent les divers moyens didactiques, est la plus avantageuse pour l'éducation des sourds-muets.

Dès que les deux sections furent séparées, sur la proposition de M. Claveau, le docteur Ladreit de Lacharrière fut confirmé dans la fonction de président. On compléta sans vote, par acclamation, le bureau présidentiel, en désignant pour en faire partie MM. Baguer, Claveau, Péreire et autres. Parmi les présidents d'honneur fut aussi nommé M. Ferreri.

La section étant constituée, le président invita l'assemblée à tenir une séance l'après-midi. Mais M. Gallaudet tint à avertir les congressistes que, dans aucun Congrès, on n'avait le droit de prendre des délibérations, et qu'il fallait se garder de retomber dans l'erreur du Congrès de

Milan, qui déclara sa préférence pour la méthode orale pure, bien que l'expérience enseigne que la méthode mixte est la plus convenable pour l'éducation des sourds-muets.

L'admonestation de M. Gallaudet parut ridicule à beaucoup, comme fermant la voie à toute discussion ultérieure et même à toute délibération, avant même que le Congrès eût commencé.

Le président lui répondit avec beaucoup d'à-propos, en lui faisant observer que l'assemblée comprenait beaucoup de personnes très compétentes qui auraient le droit de lui répondre et d'être écoutées au même titre que lui.

2e SÉANCE

(Lundi, 6 août, 2 h. 20, après midi.)

On ouvre la séance par la lecture des deux télégrammes envoyés par les directeurs italiens, les professeurs Scuri et l'abbé Casanova. Le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour établi par le comité, lequel a désigné une des trois principales questions pour chacun des trois jours, en ajoutant un certain nombre de questions secondaires, suivant le développement annoncé par les différents rapporteurs.

Le programme porte en premier lieu :

1re question : « *Organisation de l'enseignement des sourds-muets dans les différents pays. — Les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils être*

considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction? »

Sont inscrits pour développer cette thèse : MM. Ferreri, Jenhot, Mauduit, Medvel.

Avant que l'on commence les travaux du Congrès, M. *Stockmans* (1) fait observer que la question inscrite à l'ordre du jour ne peut être discutée sans blesser quelques-uns des gouvernements représentés et que, si une délibération était prise à ce propos, elle paraîtrait limiter la liberté d'enseignement dont la Belgique jouit si largement; il demande que l'on se borne à discuter les questions de nature pédago-didactique dans lesquelles nous avons tous à apprendre, et qui ne peuvent blesser la susceptibilité ni des personnes ni des gouvernements.

M. *Van Spelle*, délégué de la Belgique, confirme ce que dit M. Stockmans.

M. *Metzger* veut que l'on discute la question du programme, observant qu'une délibération de Congrès peut toujours être prise en considération, en tant qu'elle répond à un besoin, sans blesser le moins du monde le droit et la liberté de ceux qui peuvent, par aventure, la regarder comme superflue.

M. *Perini*, pour éviter une division regrettable, demande que la première question soit réservée à la discussion des Congrès nationaux.

M. *Claveau* veut que l'on supprime dans le programme la question concernant la nature des établissements pour l'éducation des sourds-muets, parce que la question, ainsi posée, peut entrer dans les détails de l'ordre administratif et intérieur des différents pays, qu'un Congrès

(1) Dans l'*Educazione* de janvier 1901, M. Ferreri rend à M. Claveau l'initiative de cette proposition, qui fut soutenue ensuite par M. Stockmans. (*Note du traducteur.*)

international n'est pas obligé de connaître et qu'il n'est pas de sa compétence de discuter. Des observations comparatives seraient en outre nécessaires pour cette discussion ; or ces observations ne peuvent se faire théoriquement, mais elles doivent découler de l'examen direct des résultats obtenus dans les différentes écoles de sourds-muets. Considérant que le Congrès se réunit à une époque où il est impossible à la plupart des congressistes de rassembler les éléments primordiaux, indispensables pour une appréciation directe des résultats, il propose de passer immédiatement à l'examen de la deuxième question.

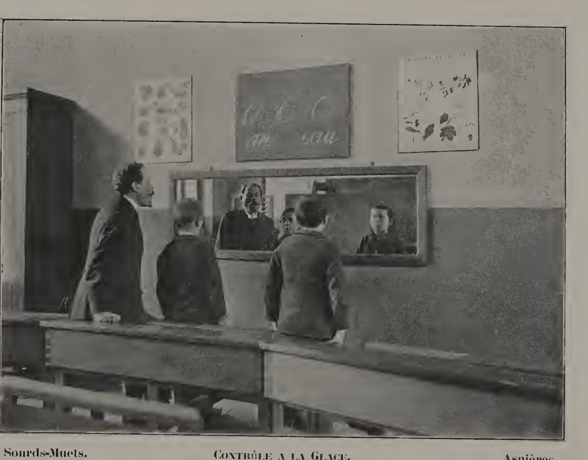
Le président *Ladreit de Lacharrière* explique qu'il ne s'agit pas d'étudier l'organisation spéciale des écoles de sourds-muets dans un pays donné, mais que l'on veut seulement rechercher les raisons de déterminer si les écoles de sourds-muets doivent dépendre du ministère de l'Intérieur ou de celui de l'Instruction publique, et si l'on doit les regarder comme établissements de bienfaisance ou d'instruction.

MM. *Metzger* et *Ferreri* s'associent aux explications données par le président.

M. *Stockmans* insiste pour la suppression de la première question, ajoutant comme argument que, par exemple, en Belgique, le transfert des écoles de sourds-muets du ministère de la Justice à celui de l'Instruction, serait un désastre.

M. *Claveau* ajoute qu'il en serait de même en France, où actuellement tous les sourds-muets reçoivent l'instruction très bien organisée (1), en vertu d'une circulaire du ministère de l'intérieur en date du 3 septembre 1884.

(1) Sur la demande de M. Claveau, l'*Educazione* de janvier 1901 rectifie ainsi : « Ce fait se produit dans une vingtaine de départements, grâce à la libéralité des Conseils généraux. »
(*Note du traducteur.*)



Sourds-Muets. CONTRÔLE A LA GLACE. Asnières.

M. *Baguer*, directeur de l'Institut d'Asnières, fait observer, avec beaucoup de chaleur et avec un ton très sympathique, qu'en réunissant les propositions de MM. Galaudet et Claveau, il ne resterait rien d'autre à faire à tous les membres du Congrès que de s'en aller chacun avec ses propres idées, ce qui ne peut se faire sans manquer à toutes les convenances, et il prie l'assemblée de s'en tenir à son programme, sans se préoccuper de savoir si une question plaît ou ne plaît pas à tel ou tel congressiste. La discussion s'anime, les membres les plus autorisés du Congrès y prennent part, et on aboutit enfin à une proposition consistant à retirer seulement la deuxième partie de la question. Mise aux voix, cette résolution est acceptée à la grande majorité :

« Il n'y a pas lieu de conserver dans l'ordre du jour le « deuxième paragraphe de la première question qui dit : « les établissements d'éducation des sourds-muets doivent- « ils être considérés comme établissements de bienfaisance « ou d'instruction ? »

*
* *

Par cette délibération, était écartée une des plus importantes questions relatives aux sourds-muets et à leur éducation pour les nations dans lesquelles — comme en Italie — l'instruction est encore le privilège du petit nombre. Douloureux en lui-même et par ses conséquences, le fait démontre encore une fois l'inutilité des Congrès internationaux pour ce qui concerne les questions d'organisation. Je le prévoyais déjà, alors que j'écrivais dans ma *Réponse aux questions du programme*, les paroles suivantes que M. Claveau cita dans le beau début de son discours : « Je dois déclarer que la question proposée par

le comité du Congrès de Paris n'est pas de celles qui se peuvent résoudre par une délibération, fût-elle unanime, d'une Assemblée internationale (1). » Mais j'avais espéré du moins qu'on reconnaîtrait au Congrès la nécessité d'une réglementation pédago-didactique des écoles de sourds-muets. Mon espérance fut d'ailleurs déçue dès que je vis l'Assemblée constituée en grande partie par les éducateurs privés de la France et de la Belgique (2) et je compris aussi que serait combattue et écartée l'autre question très importante du troisième paragraphe du numéro 1 des thèses secondaires (3).



La discussion s'ouvre sur le premier paragraphe de l'ordre du jour : « *Organisation de l'enseignement des sourds-muets dans les différents pays.* »

(1) J'ai la satisfaction de pouvoir noter ici une fois pour toutes que cette *Réponse* contient toutes les opinions exprimées et les observations faites ensuite par ceux qui ont parlé sur les diverses questions.

(2) Il importe à ces éducateurs qu'on maintienne le *statu quo*, c'est également le vœu de la plus grande partie des éducateurs italiens ; mais on se demande si, de cette façon, on cherche et l'on veut le bien-être des sourds-muets. L'ouverture des instituts privés, dont les directeurs se plaignent que les ressources ne sont pas suffisantes pour les besoins, a nui et nuit aux écoles bien organisées, et nuit même aux sourds-muets qui, bien que soulagés, continuent à souffrir de la faim en ne recevant ni une éducation sérieuse, ni une instruction vraie et appropriée.

(*A la suite d'observations présentées par MM. Claveau et Stockmans, M. Ferreri a répondu dans l'*Educazione *de janvier 1901 que ce renvoi ne vise que les écoles privées d'Italie. — Note du traducteur.*)

(3) L'organisation actuelle des écoles des sourds-muets (administration, inspections, programmes et sanction des études) répond-elle aux besoins de l'époque et aux intérêts réels des sourds-muets ?

M. *Ferreri* fait observer que sa réponse à la première thèse embrasse les deux parties de la question, de telle sorte que l'une est la conséquence de l'autre. Quand les réflexions suggérées par l'état actuel de l'enseignement ne peuvent être mises en discussion pour en tirer une décision qui soit un avertissement pour les autorités et pour les personnes employées à une branche quelconque de l'enseignement public, le reste se réduit, ni plus, ni moins, à une simple statistique qu'on peut lire dans les livres et dans les publications spéciales. Il faudrait plutôt dire, pour parler utilement de l'organisation des écoles de sourds-muets, qu'il conviendrait avant tout de déterminer sur quelles bases doit être établie cette organisation. La méthode d'instruction, la nature de l'école, les conditions intellectuelles et auditives des élèves sont d'abord à considérer. A ce sujet, l'auteur renvoie à tout ce qu'il a écrit dans l'opuscule distribué à l'Assemblée.

M. *Jenhot* expose brièvement l'état présent de l'instruction des sourds-muets en Belgique ; il relève les avantages apportés à la cause des sourds-muets par la loi du 27 novembre 1891, qui établit que la dépense afférente à leur éducation doit être couverte par le gouvernement et par les fonds des communes et des provinces. Ladite loi consacre aussi la liberté des parents quant au choix de l'école. Aucun sourd-muet en Belgique ne reste privé du bienfait de l'éducation. On y compte douze instituts spéciaux placés sous la surveillance des autorités scolaires pour tout ce qui concerne l'inspection des écoles et le contrôle des aptitudes du personnel enseignant, et sous l'autorité des inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance pour la partie matérielle et administrative.

M. *Nordin* expose les conditions actuelles de l'instruction des sourds-muets en Suède. Il lit en partie le compte rendu déjà publié par lui dans le numéro (4 avril 1900)

de la *Revue internationale de Pédagogie comparative*, dirigée par M. Mailloux, de Nantes.

Puis on passe à la première des thèses secondaires.

« *Y a t-il lieu de créer, pour les sourds-muets particulièrement bien doués au point de vue intellectuel, des écoles spéciales (commerciales ou autres) ou simplement des cours annexés aux écoles actuelles ?* »

M. *Allen Fay*, comme vice-président du collège Gallaudet de Washington, où depuis longtemps est donnée une instruction secondaire aux sourds-muets bien doués comme intelligence, expose quelques points de l'historique de cet important Institut. La première tentative d'une instruction secondaire et supérieure pour les sourds-muets remonte aux années 1848-1851. C'est en 1852 que furent instituées des classes supérieures dans les écoles de Hartford et de New-York. La première institution consacrée aux études secondaires pour les sourds-muets est celle qui porte aujourd'hui le nom de *Gallaudet Collège* et qui fut ouverte en 1854. D'autres institutions semblables suivirent. Quant aux résultats, peut-être sont-ils identiques dans les classes annexées aux écoles ordinaires à ceux que l'on constate dans un collège spécial. L'expérience a cependant démontré que les sourds-muets bien doués ne retrouvent pas, dans les collèges d'entendants, les avantages qui leur sont procurés par un collège spécial. Il recommande par conséquent que l'on suive l'exemple du collège de Washington.

Le bref discours de M. Fay a provoqué une discussion animée à laquelle prennent part le *docteur Ladreit de Lacharrière*, M. *Stockmans*, MM. *Claveau*, *Gallaudet*, *Bouvier* et autres.

M. *Garcia* relève l'inutilité des collèges et des écoles spéciales pour l'instruction secondaire des sourds-muets, surtout en faisant remarquer très sagement que les sourds-muets, comme les individus inférieurs dans leur dévelop-

pement psychique, ne peuvent jamais faire concurrence aux normaux, en fait d'instruction intellectuelle. Dans les cas très rares où ces sourds-muets seraient aptes à entreprendre avec espoir de succès des études supérieures, ils devraient trouver place dans les écoles communes.

M. *Ladreit de Lacharrière* conteste cette assertion de M. Garcia, que le sourd-muet reste inférieur dans la culture de l'esprit, et il naîtrait bien vite de cette divergence de vues une question de compétence, si d'autres membres ne rappelaient enfin que l'on traite actuellement de l'opportunité des écoles secondaires pour les sourds-muets.

Quelques-uns soutiennent que le but principal de l'instruction des sourds-muets doit être limité à l'instruction élémentaire, qu'on donne dans les écoles ordinaires actuellement existantes ; d'autres, tout en approuvant ce but, demandent aussi une instruction secondaire pour les sourds-muets d'une bonne intelligence et d'une certaine condition sociale.

Entre autres arguments en faveur de cette opinion, on émet de sages réflexions sur la sélection à opérer, dès les premières années d'école, suivant la capacité intellectuelle des sourds-muets, en observant que les trop arriérés nuisent aux mieux doués et que l'instruction donnée en commun, aux uns et aux autres, aboutit le plus souvent à être inutile aux premiers et insuffisante aux seconds. Comme argument contre l'école secondaire, certains orateurs rappellent que la grande majorité des sourds-muets, appartenant aux classes déshéritées de la société, il est surtout urgent de pourvoir à leurs moyens d'existence en les plaçant dans des ateliers. Quant aux autres, on doit penser aux limites de leur vraie puissance intellectuelle (1)

(1) A la demande de M. Ostrogradsky : « Si au collège Gallaudet on trouve seulement des sourds-muets de naissance », M. Fay dut répondre qu'il y en a encore quelques-uns.

et empêcher que, de nos écoles, sortent des individus capables seulement d'augmenter l'armée des déclassés.

Comme conclusion du débat, qui ne fut pas toujours renfermé dans les limites du sujet, la résolution suivante fut approuvée :

I. — LE CONGRÈS ÉMET LE VŒU :

Qu'il soit créé dans les écoles existantes des cours supérieurs pour l'instruction secondaire et qu'il soit fait un choix parmi les enfants particulièrement bien doués.

Ce vote approuvé, la séance est levée.

TROISIÈME SÉANCE

(Mardi matin, 7 août, 9 heures.)

Le vice-président, M. Baguer, ouvre la séance en invitant un des secrétaires à donner lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. *Ladreit de Lacharrière* voudrait un appel nominal sur le vote déjà formulé par le Congrès pour soustraire à la discussion le second paragraphe de la première question. Il ajoute que le comité organisateur avait posé cette question en première ligne, la considérant comme de la plus grande importance, puisqu'il s'agit aujourd'hui de déclarer si l'on veut ou non que le gouvernement maintienne le *statu quo ante* pour ce qui concerne l'instruction des sourds-muets.

M. *Claveau* dit qu'en proposant la suppression de cette

discussion, il n'a pas entendu faire la moindre offense au comité, mais qu'il a voulu seulement empêcher une division irréconciliable dans l'Assemblée.

M. *Bonnefoy* déplore que les discussions du Congrès tendent à dégénérer en mesquines personnalités. Il fait observer la pauvreté des résultats de la première séance ; il propose qu'on approuve sans plus tarder le procès-verbal et que le docteur Ladreit de Lacharrière reprenne son poste de président. L'assemblée approuve.

M. *le président Ladreit de Lacharrière* lit l'ordre du jour indiqué par le programme :

« Deuxième question : *Résultats obtenus par la méthode orale. — Indiquer, dans le but d'unifier les méthodes, les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale, telle qu'elle fut définie au Congrès de Milan.* »

Sont inscrits pour le développement de cette question : MM. Jenhot, Gallaudet, Heidsiek et Ferreri.

M. *Jenhot* constate avant tout que la parole n'est pas seulement un excellent moyen d'enseignement, mais est en outre le meilleur moyen pour se perfectionner en communiquant avec ses semblables. Il est vrai que la parole du sourd, en général, n'est pas agréable, mais elle suffit à son objet, et celui qui doit vivre avec le sourd-parlant s'habitue vite à sa voix, bien qu'elle soit défectueuse. Il relève ensuite le grand profit que les sourds-muets retirent de la lecture labiale et il conclut que nous devons nous proclamer vraiment satisfaits des résultats obtenus par l'application de la méthode orale. Cela ne veut pas dire que l'on doive oublier la grande lacune qui reste à combler : rendre la parole de nos écoliers encore plus distincte et plus compréhensible. Voilà pour les résultats.

Passant ensuite au second paragraphe de la question

proposée, l'orateur rappelle le principe énoncé par Hirsch : « Parlez toujours à l'enfant; ne vous servez d'aucun signe dès qu'à celui-ci peut être substituée une parole, et ayez soin que l'élève fasse de même. »

Il arrive ensuite à parler des moyens par lesquels on peut donner à l'élève une parole passable ; il insiste surtout sur la nécessité de confier le premier enseignement de l'articulation à des personnes expérimentées, parce que le sourd-muet qui a appris avec sûreté les principes de l'enseignement oral ne peut pas manquer d'achever avec succès cette instruction. On doit, en outre, avoir cette pensée toujours présente, que le soin de surveiller, de corriger, de perfectionner la parole du sourd, n'est pas l'objet seulement des deux ou trois premières années, mais que c'est le devoir dominant du maître pendant toute la durée des études. En résumé, l'orateur soutient avec les meilleurs arguments suggérés par une expérience continue et intelligente que l'enseignement oral, donné comme il doit l'être, rend réellement le sourd-muet à la société en le mettant en situation de parler et d'élever par ce moyen son instruction au contact de sa famille et de ses concitoyens.

M. *Gallaudet* lit la traduction française de son opuscule déjà distribué à l'assemblée dans le texte original anglais, et dans les traductions italiennes et allemandes. Il a pour titre : Quelle est la valeur du langage pour les sourds-muets ? — Comme les collègues italiens liront l'opuscule lui-même, je me borne à en résumer les traits principaux (1). M. Gallaudet relève la grande importance de la question qu'il s'agit de discuter et réclame sur ce point toute l'attention des éducateurs modernes. Il énu-

(1) Aussitôt après le congrès, M. Gallaudet a envoyé son opuscule, en double exemplaire, aux principaux établissements de sourds-muets.

mère la série des promesses faites par les oralistes, qui n'ont pas craint d'affirmer que « désormais, il est clairement prouvé que le sourd-muet, moyennant un enseignement approprié dès l'enfance et l'adolescence, peut apprendre, avec l'aide de la vue, de la même façon que les enfants normaux s'instruisent par l'ouïe », et que « l'adoption de la méthode orale, pendant l'enfance des sourds-muets, permettrait l'abandon des écoles spéciales qui existent actuellement pour eux ». Puis il constate que ces promesses n'ont pas été réalisées et que la méthode orale est bien loin d'avoir donné les résultats espérés. Il examine ensuite longuement quels sont les témoignages qui doivent être accueillis dans la discussion des méthodes et quelles opinions doivent être acceptées pour leur autorité et leur compétence. Ces témoignages peuvent être considérés comme divisés en quatre catégories :

1° Témoignages des maîtres des sourds-muets ;

2° Des amis et connaissances des sourds-muets ;

3° Des personnes étrangères ;

4° Des sourds-muets instruits et intelligents.

Les premiers cependant ne sont pas acceptables, parce que trop souvent les enseignants se montrent incapables de juger la valeur pratique de la parole de leurs élèves. Pour la même raison, il ne faut pas attacher d'importance aux témoignages des parents et des amis des sourds-muets ; leur oreille se fait au parler même inintelligible du sourd-muet et, par suite, leur compétence à juger demeure très limitée. Plus important déjà est le témoignage des étrangers, mais par dessus tout doit être retenue comme décisive l'opinion des sourds-muets eux-mêmes.

Comme l'orateur s'étend un peu trop, M. le Président l'invite courtoisement à arriver à la conclusion Dans cette conclusion, il affirme que 22 0/0 seulement des sourds-muets peuvent atteindre un degré de perfection de pa-

role (1) suffisant pour justifier la dépense de temps et d'argent, en un mot une parole qui vaille ce qu'elle a coûté. L'orateur revient encore à la question de bonne foi des éducateurs qui ont tant promis en fait d'instruction orale et à l'immoralité des défenses faites aux sourds-muets de faire des gestes en public et de ne pas avouer qu'ils possèdent un certain degré d'audition. Il arrive à la conclusion en disant que, pour 50 0/0 des sourds-muets instruits par la méthode orale, la dépense ne vaut pas l'entreprise, et que par suite on ne peut approuver ceux qui insistent sur l'adoption d'une seule méthode. « La méthode, dit-il, doit être adaptée à l'enfant et de là résulte que, pour le meilleur développement de tous les sourds-muets, il faut adopter un système combiné. » Il exprime enfin l'espoir que le jour n'est pas éloigné où l'éducateur européen reconnaîtra ce que beaucoup ont déjà observé, que « la valeur du langage pour un grand nombre de sourds-muets a été autrefois très exagérée, et que le large système d'éducation qui se servirait de tous les moyens reconnus utiles serait beaucoup plus fécond en résultats que la méthode unique, quelle qu'elle soit. »

(1) Comme il est facile de le comprendre, le discours de M. Gallaudet est tout à fait en dehors de la question, quand on réfléchit qu'il parle de perfection, tandis que les oralistes (au moins en Europe) sont les premiers à reconnaître imparfaite la parole de leurs élèves et à déclarer en outre que le sourd-muet le plus instruit demeurera toujours inférieur, en fait de langage, aux normaux. Il échappe à M. Gallaudet le motif principal pour lequel les maitres oralistes insistent sur l'emploi de la parole parlée ; c'est précisément de la regarder comme le *moyen* le plus naturel et le plus humain d'expression et de communication, en même temps que le *moyen* le meilleur pour le développement intellectuel du sourd-muet. Quant à nous il ne nous reste qu'à constater combien M. Gallaudet est resté faible dans son attaque contre la méthode orale, ce qui vient certainement de son ignorance complète de la littérature spéciale de notre art, produite dans les vingt dernières années.

M. *Heidsiek* a la parole mais il prie M. Metzger, de Genève, de lire son mémoire sur cette question : « *A quels résultats a conduit la méthode orale pure?* »

M. *Metzger* déclare partager absolument les opinions de son collègue, M. Heidsiek, et il les expose en paroles claires et sympathiques. Même les conciles peuvent se tromper, dit-il, et le temps a démontré la vérité de cette proposition en ce qui concerne les conclusions du Congrès de Milan qui voulait donner la préférence à la méthode orale pure dans l'instruction des sourds-muets. Malgré cette conclusion, la question de l'enseignement des sourds-muets reste encore à l'état de problème non résolu. On doit pourtant admettre, et ainsi l'exige une critique objective et exempte de préjugés, que la conclusion du Congrès de Milan marque une époque de progrès comme étant celle qui a donné lieu à des explications d'une importance fondamentale. A propos de la méthode orale, on a dû reconnaître que les infirmités de nos élèves sont d'une nature essentiellement variable et que les résultats de la méthode se calculent en général suivant le degré de l'infirmité. 25 0/0 des élèves de nos instituts sont dans des conditions favorables pour l'application de la méthode orale et c'est avec eux que s'applique pour ainsi dire exclusivement cette méthode (1). L'orateur ne veut pas

(1) On voit très bien que M. Heidsiek et M. Metzger n'ont visité que bien peu d'écoles où l'on applique sérieusement la méthode orale ; autrement ils auraient reconnu que la plus grande somme des efforts du maître oraliste se rapporte à la culture et à l'instruction des sourds-muets véritablement sourds-muets, tout en reconnaissant généralement la fausseté de l'argument basé sur les résultats obtenus avec des enfants qui ne sont pas véritablement sourds-muets. S'ils eussent en outre tenu compte de notre littérature, ces collègues auraient compris que nos études et nos travaux sont dirigés exclusivement vers le perfectionnement de la parole du sourd qui est en fait privé

dire d'une façon formelle que la méthode orale soit la meilleure ou la seule applicable à ces sourds-muets (qui ne sont pas des sourds-muets à proprement parler), mais il la considère comme applicable seulement à ceux-ci, déclarant absolument que la méthode orale appliquée aux vrais sourds-muets est une erreur pédagogique. La méthode orale s'est en outre montrée impuissante à supprimer le geste, puisque les sourds-muets, même instruits par la parole, continuent à gesticuler. Ce fait démontre encore que le geste est la langue naturelle des sourds-muets et il faut peut-être déplorer que, par l'usage de la parole, on en vienne à dénaturer ce moyen, qui est un don de la Providence. Il lui plaît de noter en outre qu'avec la méthode orale, on néglige tellement l'écriture que, pour les élèves parlants, ce facteur de la culture humaine demeure lettre morte. A la question « si la méthode orale a tenu, en Allemagne, ses promesses, et a rendu les sourds-muets à l'humanité », l'orateur se déclare obligé de répondre franchement non. Il explique très longuement, que pour des raisons psycho-physiologiques, la parole devient, sur les lèvres du sourd-parlant, une caricature de notre parole ; il soutient que la parole n'est vraiment pas faite pour le sourd et qu'il se confirme dans l'opinion de l'Abbé de l'Epée écrivant : « Pour les sourds-muets il n'existe qu'une seule forme de langage, et cette forme doit être sensible à la vue. » En concluant, l'orateur demande qu'on ne renouvelle pas l'erreur du Congrès de Milan restreignant la liberté des instituts et des éducateurs à un seul système, parce que :

1° Une longue expérience a prouvé que la méthode orale pure est applicable aux sourds-muets improprement

des secours dérivant des dispositions naturelles et de ce qui peut lui rester de faculté auditive.

appelés tels, c'est-à-dire à ceux qui ont un reste d'ouïe et de parole ;

2° Pour les vrais sourds-muets, et en particulier pour ceux qui ont peu ou point d'aptitudes, on recommande l'application d'un système mixte.

M. *Ferreri* fait observer que les partisans du système mixte partent dans leur argumentation d'un concept qui ne peut vraiment pas donner une idée exacte de l'état actuel de la question. Pour que celle-ci soit placée dans sa vraie lumière, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que la méthode orale, appliquée comme elle doit l'être, a donné et donne de très bons résultats. Et quels sont ces résultats ? Les voici : aux sourds-muets d'intelligence normale on donne, par l'usage de la parole articulée et écrite, le même degré de culture qu'ils pourraient obtenir avec l'écriture aidée par la mimique et par la dactylologie, et on ajoute cet avantage, inestimable au point de vue social, de la parole vivante et de la lecture labiale ; aux sourds-muets de courte intelligence on donne, avec la méthode orale, un langage simple mais compréhensible pour tous ceux qui vivent auprès d'eux ; et personne, à égalité de condition intellectuelle, ne voudra comparer un vocabulaire, même très limité, de mots prononcés et lus par l'élève, avec un fatras de signes confus et indéterminés, mélangés aux paroles de la langue écrite, le tout dans le désordre inhérent au manque de procédés idéologiques du sourd-muet. Ici, l'orateur appelle l'attention de ses collègues sur cette circonstance que, avec le sourd-muet intelligent, il n'est pas question d'une aptitude plus ou moins grande à la parole ; en revanche, pour ceux qui ont une intelligence faible, la parole parlée est un immense avantage, du moment qu'avec elle le sourd-muet se fait très bien comprendre dans le cercle restreint de sa vie, usant du moyen le plus simple et le plus naturel d'expres-

sion ; tandis que le sourd-muet inférieur, n'arrivant par aucun autre moyen à accroître le moins du monde le développement de sa propre intelligence, reste, s'il est instruit par la mimique, isolé pendant toute sa vie, sans pouvoir acquérir assez de perfection dans la langue écrite pour que celle-ci lui serve de moyen d'expression et d'élaboration de sa pensée. Il expose en outre que les difficultés mécaniques pour l'enseignement de la parole ne sont pas en raison directe des facultés intellectuelles et, de même qu'il y a des sourds-muets de naissance qui apprennent à parler et à lire très bien sur les lèvres, il y a aussi des sourds incomplets qui, par défaut d'intelligence ou par suite de troubles dans leur faculté d'élocution, sont moins habiles à apprendre la parole, notamment pour la coordination des symboles oraux dans leurs formes diverses de représentation. C'est pourquoi l'orateur relève l'erreur dans laquelle tombent les avocats du système mixte quand ils réclament une sélection d'après les traces d'ouïe, et suivant la nature, congénitale ou acquise, totale ou partielle, de la surdité. Il conclut en disant que les sourds-muets intelligents arrivent toujours à la possession de la langue, sous quelque forme qu'elle leur soit enseignée, tandis que le sourd-muet arriéré et peu intelligent ne l'acquiert jamais, ni avec l'écriture, ni avec la mimique ; et c'est un bonheur pour lui si la parole parlée lui a été enseiguée, car, par elle, il peut toujours participer à la vie sociale. C'est, de plus, un fait incontestable que les sourds-muets peu intelligents, sortis de l'école avec une parole médiocre et inculte, agrandissent bientôt leur patrimoine linguistique, s'ils entretiennent des relations habituelles avec des personnes normales ; leur parole s'améliore par l'usage, de même que se développe avec une rapidité surprenante leur habileté à lire sur les lèvres. Pour cette raison l'orateur demande à l'Assemblée la con-

firmation de la résolution du Congrès de Milan en demandant seulement une limitation du programme didactique pour les sourds-muets d'une courte intelligence (1).

M. *Perini* s'associe aux conclusions qui précèdent et, s'en référant à son expérience personnelle et à celle de ses vaillants collègues du « Pio Instituto di Milano », il expose succinctement les procédés pratiques pour l'application de la méthode orale, telle qu'elle fut définie par le Congrès de 1880. L'orateur insiste pour démontrer qu'avec le procédé employé on obtient d'excellents résultats, même avec les sourds-muets peu intelligents. L'Assemblée suit son discours avec attention, s'intéressant à l'exposition pratique d'un principe étudié jusqu'à présent, seulement au point de vue théorique et par rapport à la psychologie.

Après le discours de M. Perini, vu l'heure avancée, M. le président demande qu'on suspende la discussion, et la séance est levée.

QUATRIÈME SÉANCE

(Mardi, 7 août, 2 heures, après-midi.)

A la discussion de la thèse développée le matin prennent une très vive part : MM. *Metzger*, *Grégoire*, *Cla-*

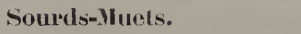
(1) Comme suite de ce qui est dit ci-dessus il avait été préparé une décision à soumettre à l'approbation de l'assemblée ; mais on crut ensuite plus opportun de s'associer au vœu de M. *Baguer*, comme on le verra plus loin.

veau, *Gallaudet*, *Ostrogradsky*, *Nordin*, *Forchhammer*, *Médéric*, *Fay* et *Baguer*.

Les partisans (peu nombreux à la vérité) du système mixte reprennent à peu près les arguments déjà exposés par MM. Gallaudet et Heidsiek. Seul M. *Metzger* parvient à s'élever jusqu'à l'examen du fait psychologique ; cependant il conserve lui-même l'opinion, contredite désormais par les faits, que les vrais sourds-muets ne peuvent acquérir d'une façon suffisante la parole parlée. Les partisans de la méthode orale opposent les faits aux faits, les témoignages aux témoignages ; il est facile pour tous de comprendre combien il est absurde de retenir, comme motif décisif pour l'adoption d'une méthode, l'opinion de personnes qui, comme M. Chamberlain, se trouvent une fois par basard avec les sourds-muets, et de rejeter comme mal fondés et sans valeur les témoignages des éducateurs qui, depuis de si longues années, vivent avec les sourds-muets et en connaissent, par conséquent, par expérience les aptitudes et les défauts.

M. *Ostrogradsky*, directeur de l'Institut impérial de Saint-Pétersbourg, et partisan convaincu de la méthode orale, parle extrêmement bien sur la valeur de la lecture sur les lèvres ; il répond aux arguments habituels sur l'invisibilité de certaines manifestations de la langue parlée en disant avec un excellent esprit d'à-propos qui excite une cordiale hilarité, que le maître oraliste ne se présente pas à ses élèves avec un masque immobile sur le visage. Il explique comment se produit le phénomène de la lecture labiale pour le sourd-muet, qui arrive graduellement, avec l'exercice et selon les diverses circonstances, à reconstituer intégralement la parole même en n'en percevant que les éléments visibles ou vus par lui, par intervalles, selon les circonstances (1).

(1) C'est ce que j'avais déjà noté à la fin de la thèse n° 9 en écrivant :



Sourds-Muets. **Écriture.** **Asnières.**

M. *Claveau* donne lecture d'un rapport fait par une maîtresse expérimentée sur l'amélioration de la parole des sourds-muets qui, après leur sortie de l'école, se trouvent au milieu de la société parlante. Il ajoute que l'application de la méthode orale est une entreprise très difficile ; mais, quand il s'agit des véritables intérêts des sourds-muets, on doit savoir faire les sacrifices nécessaires. Il est heureux de constater que ces sacrifices, de nombreux éducateurs savent les faire et les font, parce qu'ils ont réellement consacré leur vie à la rédemption du sourd muet. Il insiste pour faire remarquer à ceux qui voudraient reporter l'enseignement de la parole aux dernières années du cours que, si l'on veut que la parole soit la maîtresse dans les écoles de sourds-muets, on doit l'enseigner aussitôt que possible et qu'on doit à juste titre la placer au premier rang. Il demande enfin que l'on confirme la décision de Milan au même cri qu'il y a 20 ans : Vive la parole!

M. *Bellani* s'associe aux paroles de M. Claveau et confirme les bons résultats obtenus par la méthode orale ; il assure que l'expérience faite dans ces dernières vingt années à l'Institut des sourds-muets pauvres de Milan, a démontré combien furent rationnelles les conclusions du Congrès international de 1880. Il conclut, lui aussi, au cri de : Vive la parole!

M. *Gallaudet* reproduit exactement ses précédentes observations, adjurant l'Assemblée de ne pas renouveler

« La combinaison précoce des éléments habitue le sourd-muet, au grand avantage de son instruction ultérieure, à la lecture inconsciente et synthétique sur les lèvres, en habituant son œil à percevoir rapidement les mouvements visibles et à deviner ceux qui sont plus cachés, mais qui, nécessairement, alternent avec les premiers. »

l'erreur de 1880; il demande au contraire le vote d'un ordre du jour déjà présenté par M. Allen Fay.

M. *Baguer* présente aussi un ordre du jour et le président met successivement aux voix les deux propositions qui sont les suivantes :

I. — Proposition de M. Allen Fay ;

« Le Congrès,

« *a*. — Considérant que tous les enfants sourds-muets « ne sont pas au même niveau d'aptitude intellectuelle et « physique pour l'acquisition de la parole et de la lecture « sur les lèvres,

« Émet le vœu :

« Que dans l'instruction de ces enfants on ne se limite « pas à l'application rigoureuse d'une seule méthode, mais « qu'on choisisse la méthode selon l'aptitude des élèves « afin de faire usage de tous les moyens qui peuvent le « mieux contribuer au développement intellectuel et « moral de chaque individu. »

« *b*. – Considérant la valeur de la parole et de la lec- « ture sur les lèvres,

« Le Congrès émet le vœu :

« Qu'on enseigne la parole à tous les enfants sourds- « muets, lorsqu'ils sont admis à l'école, et que l'on con- « tinue cet enseignement pour tous ceux qui y réussissent « bien.

« Signé : ALLEN FAY. »

Mis aux voix, l'ordre du jour de M. Allen Fay, recommandé par M. Gallaudet, recueille seulement sept voix et est, par conséquent, repoussé.

On approuve au contraire, à une très grande majorité, la proposition suivante de M. *Baguer* :

II. — LE CONGRÈS

Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le sourd-muet à la société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue,

Déclare :

Maintenir les conclusions du Congrès de Milan.

Émet le vœu :

1° Que les instituteurs et professeurs de sourds-muets portent leurs efforts vers l'établissement des livres scolaires et du matériel didactique nécessaires à l'enseignement des sourds-muets ;

2° Que les livres et le matériel ainsi constitués dans une école puissent être acquis à prix de revient par les autres écoles.

*
* *

On suspend la séance pour quelques instants. Après vingt minutes, on reprend le travail en mettant en discussion une série de questions secondaires et d'abord celles qui concernent « *l'enseignement professionnel dans les écoles de sourds-muets* ».

M. *Jenhot* fait observer que rendre le sourd-muet à la société, cela ne veut pas seulement dire le mettre en état d'entendre ses semblables et de se faire entendre par eux.

Il est en outre d'un intérêt capital pour lui de sortir de l'institut en possession d'un métier. Quant au choix d'une profession, on doit avoir égard avant tout à la situation exceptionnelle du sourd-muet et l'éloigner le plus possible

des grands centres où il rencontre trop facilement des ennemis et des corrupteurs. Il faut donc lui enseigner un métier qu'il puisse exercer sans difficulté en restant près de ses parents. C'est une précaution d'une haute portée morale, parce que la tutelle des parents est indispensable au sourd-muet et que du choix d'une profession dépend souvent l'avenir d'un jeune homme. On doit en outre faire une distinction entre les sourds-muets de la campagne et ceux de la ville. Les premiers peuvent exercer l'agriculture en restant ensuite dans leur propre famille; pour les autres il faut choisir un métier pouvant s'exercer dans la ville où ils doivent s'établir d'une façon définitive. Quant aux jeunes filles, le nombre des métiers étant beaucoup plus limité, il est nécessaire de se contenter de professions que l'on peut enseigner dans l'Institut même et ne pas perdre de vue le but premier de l'éducation d'une fille qui est de la mettre en état de devenir une utile femme d'intérieur.

M. *Nordin* expose en détail l'organisation de l'enseignement professionnel dans les écoles suédoises et affirme qu'il correspond très bien à son but étant suffisamment pratique.

M. *Ostrogradsky* demande quelques éclaircissements sur les travaux auxquels sont appliqués les sourds-muets.

La discussion se transforme en une conversation familière à laquelle prennent part plusieurs religieuses.

On ne prend aucune délibération sur ce point.

M. *Bonnefoy* parle des *moyens d'assurer l'instruction obligatoire des sourds-muets.* Le discours du jeune avocat témoigne de la compétence de l'orateur. Il démontre que l'instruction des sourds-muets ressortit juridiquement et logiquement au ministère de l'instruction publique et que c'est à lui que l'on doit s'adresser pour obtenir le com-

plément de ce qui est juste envers les pauvres sourds-muets.

L'orateur ajoute que pour faciliter la solution du problème de l'instruction obligatoire pour les sourds-muets, il est nécessaire de recommander avant tout les *écoles régionales*.....

A ce moment, il rappelle l'incident qui a fait écarter le deuxième paragraphe de la première question.

M. *Claveau* fait observer qu'il n'est pas besoin de discuter cette thèse en France, tous les sourds-muets, grâce à la bonne organisation des écoles, étant admis à l'instruction.

MM. *Stockmans* et autres répètent qu'il en est de même pour la Belgique et déclarent ne vouloir entendre parler d'aucune obligation parce qu'un vote, en ce sens, offenserait leur gouvernement qui fait, pour les sourds-muets, tout ce qu'il peut.

M. *Ladreit de Lacharrière* conteste l'affirmation de M. Claveau en disant que, sur 3.287 sourds-muets en état de fréquenter les écoles, 1.500 seulement sont actuellement admis à l'instruction en France.

M. *Bonnefoy* s'efforce inutilement de faire comprendre que, dans un Congrès international, on ne doit pas avoir égard à telle ou telle nation qui peut, heureusement pour elle, se trouver dans de meilleures conditions, qu'on doit discuter la question en général et déterminer sur qui pèse juridiquement la charge de l'éducation des sourds-muets.

Le groupe des Belges réplique de nouveau, par la bouche de ses chefs, qu'il n'acceptera aucun vote ressemblant à une obligation ou à un devoir imposé au gouvernement.

En présence de ces menaces de schisme, M. *Baguer* intervient ; il s'emploie efficacement à concilier les partis dissidents et propose un vœu qui satisfait les uns sans offenser les autres.

III. — LE CONGRÈS ÉMET LE VŒU :

« Que les pouvoirs publics des différents pays prennent les mesures nécessaires et fournissent les ressources suffisantes pour assurer, dès l'âge de scolarité, l'instruction primaire et professionnelle de tous les sourds-muets. »

Ce vœu est approuvé à l'unanimité et on lève la séance à 6 heures. Les congressistes sont invités à visiter le palais des Illusions dans les locaux de l'Exposition, au Champ de Mars.

CINQUIÈME SÉANCE

(Mercredi matin, 8 août, 9 heures)

On ouvre la séance par la lecture du procès-verbal.

M. *Gallaudet* fait observer qu'il n'est pas exact de dire des votes déjà acquis, qu'ils sont émis par le Congrès, puisqu'en réalité le Congrès est divisé en deux sections :

1° Professeurs et protecteurs entendants-parlants de sourds-muets ;

2° Sourds-muets adultes ;

et que les votes approuvés ici et exprimant l'opinion de la majorité de la section des entendants, peuvent n'être pas approuvés par l'autre section.

Par conséquent, au lieu de Congrès, on doit dire : Section des entendants.

M. *le Président* répond que les deux sections publieront séparément leurs *Actes ;* quiconque lira les nôtres devra comprendre que, dans ce cas, *Congrès* signifie précisément *Section des Entendants*, c'est-à-dire Congrès des Entendants et non Congrès des sourds-muets.

Le président profite de cette occasion pour justifier son opposition à la proposition de M. Gallaudet de réunir les deux sections dans le but de prendre ensemble des délibérations.

M. *Gallaudet* explique qu'en Amérique on fait ordinairement des réunions mixtes et qu'on n'a à se plaindre d'aucun inconvénient.

M. *Baguer* insiste sur la nécessité de maintenir séparées les deux sections pour les discussions et les votes, et accepte leur réunion pour la clôture du Congrès.

Le procès-verbal étant approuvé, on passe à de nouvelles discussions.

A l'ordre du jour figure en première ligne la thèse : « *Éducation auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue sans le secours des cornets acoustiques.* »

Sont inscrits : Mlle Wagmester, le docteur Schwendt, le professeur Bezold et le docteur Saint Hilaire.

M. *Schwendt* expose les résultats qu'il a obtenus dans ses recherches faites avec le docteur Wagner, de Bâle, qui démontrent (1) :

1° Que 18 0/0 des sourds-muets sont en état d'entendre la parole parlée à haute voix à une distance plus ou moins considérable ; ce sont ceux que nous appelons les demi-sourds ;

2° Qu'en utilisant les traces préexistantes d'ouïe, ceux-ci

(1) L'Educazione s'est déjà occupée du travail du docteur Schwendt. Voir la bibliographie publiée page 90 de l'année X, volume XXIII de la collection.

arrivent à comprendre mieux la parole, bien que le progrès soit toujours assez limité ;

3° Que, dans certains cas, d'ailleurs assez rares, le demi-sourd qui apprend à se servir de ses traces d'ouïe peut arriver à entendre une conversation faite à haute voix, près de son oreille ;

4° Que le *champ auditif* du sourd complet est souvent plus étendu que celui des malades non sourds-muets qui peuvent très bien suivre une conversation en se servant uniquement de l'oreille ;

5° Que dans la grande majorité des cas, les demi-sourds, comme les sourds complets, doivent être habitués dans l'école à la lecture sur les lèvres et ne ressembleront jamais aux personnes normales.

Après ces conclusions, on discute cependant la question de savoir si, en parlant à l'oreille des sourds-muets, l'instituteur arrive à faire parler plus distinctement et d'une manière plus euphonique les demi-sourds que ceux qui ne sentent rien ou presque rien.

Les opinions sont différentes ; quelques instituteurs disent que les demi-sourds instruits sans l'aide de l'oreille (1) parlent généralement d'une manière plus euphonique que les vrais sourds-muets, parce qu'ils sentent tout au moins leur propre voix. Ils arrivent donc par eux-mêmes à parler mieux que les autres et, par suite, il

(1) C'est ici l'erreur des otologistes et des éducateurs d'avoir énoncé une pareille énormité, car tout maître d'articulation sait qu'il ne peut faire autrement que d'utiliser les traces d'ouïe conservées par son élève. Au contraire, c'est par la recherche de ces restes éventuels d'audition que l'on commence l'enseignement oral ; tout au plus peut-on dire, et je l'ai répété trop souvent, que l'on arrive au même but sans exercices acoustiques spéciaux ; mais en parlant au demi-sourd à voix haute et en le tenant à l'école dans la position favorable.

n'est pas nécessaire de se préoccuper de leur ouïe, ni de changer les procédés de leur instruction. D'autre part, le professeur Bezold a remarqué que le contact des vrais sourds ne peut éviter de nuire à la parole des demi-sourds et qu'il est par conséquent nécessaire, non seulement d'instruire ceux-ci par la voie de l'oreille, mais même de les séparer de ceux qui sont complètement sourds.

A ce moment, le docteur Schwendt expose quelques propositions du professeur *Bezold* qui, n'étant pas présent, l'a prié de communiquer à l'Assemblée son mémoire sur les exercices auriculaires.

Les propositions du professeur Bezold peuvent se résumer ainsi :

1° L'examen des traces de l'ouïe, chez les sourds-muets, doit être poursuivi au moyen de *la série continue des sons*, afin de bien déterminer ce qui reste des facultés auditives pour la parole ;

2° Il est nécessaire de procéder à un examen clinique de l'oreille, pour voir si l'on peut découvrir la cause de la surdité et soigner les maladies éventuelles de l'oreille ;

3° Il est encore nécessaire de commencer l'enseignement auriculaire aussitôt que possible, avec les élèves qui ont des traces appréciables d'ouïe, en recourant aux moyens actuellement usités dans les cas où l'élève n'arriverait pas à comprendre quelque élément de la parole;

4° Enfin il faut séparer les sourds-muets dont la faculté auditive est suffisante pour la perception des paroles et des phrases, de ceux qui entendent très peu et de ceux qui n'entendent rien. Cette *séparation est une condition essentielle de succès*, et les uns et les autres en profiteront, suivant le degré d'instruction qu'ils peuvent acquérir dans un cours ordinaire.

Le docteur Schwendt conclut en recommandant ces propositions, au moins dans la voie expérimentale.

M. *Saint-Hilaire*, s'appuyant lui-même sur sa propre expérience, demande que l'on prenne en sérieuse considération les propositions des docteurs Schwendt et Bezold et présente, d'accord avec le premier, deux ordres du jour tendant à instituer l'examen clinique pour les enfants, dès leur admission à l'école, et la séparation de ceux qui conservent des traces appréciables d'ouïe.

MM. *Bouvier, Ferreri, Claveau et Baguer* soutiennent qu'une telle séparation est en fait impraticable dans les conditions présentes de nos écoles.

M. *Schwendt* insiste pour demander une séparation totale, répétant que c'est la condition *sine qua non* du bon succès de l'enseignement auriculaire.

M. *Graham Bell* recommande les exercices, mais sans se prononcer sur la question de la séparation, ni sur un plan didactique quelconque.

Le président donne la parole à Mlle *Wagmester* au nom de laquelle le docteur Legay lit une courte note sur l'éducation auriculaire. Il résulte des faits exposés que Mlle Wagmester a fait des expériences pratiques sur l'enseignement auriculaire et, en conséquence de ces expériences, se croit en devoir de recommander les exercices à *la voix nue* sans l'aide d'instruments acoustiques. Nous devons, dit-elle, remercier du fond du cœur tous les hommes de science qui, en inventant tant d'instruments, ont voulu venir au secours des sourds-muets et même alléger notre tâche. Mais tenons-nous en, dans la pratique, à la voix seule qui est en réalité le meilleur moyen d'utiliser les restes d'ouïe. Si le sourd-muet en conserve vraiment quelques traces, le procédé analytique de notre enseignement d'articulation ne manque pas de les découvrir et de les mettre en œuvre. Dans le cas où l'on veut ensuite faire des exercices acoustiques systématiques, il faut avoir soin que le travail soit toujours de courte durée, une trop grande

tension de la part de l'élève pouvant déterminer des troubles cérébraux (1). Elle conclut en recommandant, en tous les cas, l'exercice d'articulation et la lecture labiale.

M. le *Président* met aux voix un des vœux, arrêtés entre les précédents orateurs, qui est approuvé sans autre discussion :

IV. — LE CONGRÈS ÉMET LE VŒU :

« Que, par tous les moyens d'investigation, l'état du sourd-muet (et en particulier la surdité psychique) soit constaté à son entrée à l'institution. »

*
* *

M. *Baguer* revient encore sur la séparation proposée, qu'il considère comme impraticable, entre les sourds-muets doués ou non de quelque degré d'ouïe et il demande la modification du vœu des docteurs Schwendt et Saint-Hilaire en ce sens que l'on ne doit recommander l'enseignement auriculaire que comme une partie complémentaire de l'instruction du sourd-muet.

M. *Schwendt* remarque que la proposition fut faite au congrès de Munich, mais il soutient la demande de M. Bezold et il insiste pour la séparation, au moins à titre d'expérience.

(1) C'est le phénomène que j'ai déjà signalé, alors que je réclamais l'attention des expérimentateurs sur la différence entre la fatigue acoustique et la fatigue psychique. Voir mon ouvrage: « La faculté auditive chez les sourds-muets ». Florence, 1899.

M. *Bouvier* répète qu'il n'est pas possible, en pratique, de faire cette séparation puisqu'il serait nécessaire de multiplier le personnel enseignant pour avoir un ou deux élèves par classe. Il demande donc à l'assemblée un vote de remerciements pour le zèle des otologistes, mais il redit qu'une délibération sur cette proposition n'est pas en réalité pratique.

Sur la proposition de M. Stockmans, le Président donne lecture du vœu suivant, qui, mis aux voix, est adopté :

V. - LE CONGRÈS ÉMET LE VŒU :

« De voir donner, en dehors des cours ordinaires, des exercices spéciaux à ceux qui ont conservé un certain degré d'audition. »

Un professeur de l'Institut de Lille rappelle l'œuvre depuis longtemps publiée par le docteur Jousset sur la méthode à pratiquer dans les exercices auriculaires. Le docteur *Jousset* absent avait laissé ses propositions sur le bureau du Président. Le Président les communique à l'Assemblée qui est heureuse de constater que les vœux du docteur Jousset se concilient avec ceux déjà approuvés.

On passe aux deux thèses *sur les meilleurs moyens à employer pour l'éducation de la voix et pour la pratique de l'articulation.*

M. *Forchhammer* qui a déjà préparé un grand tableau démonstratif de l'échelle des voyelles l'expose à la vue de toute l'assemblée et se met à en expliquer l'usage dans l'école d'articulation. Pour lui, l'articulation des sourds-muets est la *science des organes* et non des sons et, prétend-il, si la position des organes est correcte, les sons

correspondants le seront également. Il fait de cette assertion un axiome, mais cette démonstration est peu comprise en général, peut-être parce qu'elle repose sur une théorie comparative qui ne semble pas toujours exacte. La conclusion de M. Forchhammer est que la cause des signes des sourds-muets doit se chercher dans le défaut de concordance entre l'articulation et la lecture sur les lèvres.

M. *Meunier* parle de la méthode graphique appliquée, pour la première fois, il y a dix ans, par l'abbé Rousselot à l'étude du langage et devenue ensuite une véritable méthode d'orthophonie. En enregistrant avec précision les vibrations de la parole et les mouvements des organes phonateurs, cette méthode nous a enseigné quelle part chacun de ces organes prend dans l'émission de chaque son. Non seulement cette méthode est appliquée à la correction des vices de prononciation, mais elle peut être encore d'une grande utilité dans l'instruction des sourds-muets.

Cette méthode graphique procurera à l'enseignement oral une aide puissante et en même temps un contrôle rigoureux. Elle consiste à montrer aux sujets les sons qu'ils émettent et qu'ils n'entendent pas, c'est-à-dire qu'elle substitue l'œil à l'oreille. L'orateur décrit les différentes parties des instruments inventés pour l'application de la méthode graphique. Mais sa description reste naturellement inférieure à son objet et par conséquent l'Assemblée, tout en admettant l'importance de l'instrument, n'est pas arrivée à comprendre son mode de fonctionnement.

M. *Claveau* demande au président de faire le nécessaire pour qu'on puisse montrer à l'Assemblée l'instrument même dans la séance de l'après-midi.

Le président promet de le faire (1).

(1) Les démarches tentées dans ce but ne réussirent pas, le possesseur de l'instrument étant alors absent de Paris.

M. *Ferreri* fait remarquer que tous les instruments inventés jusqu'à présent pour faciliter l'œuvre du maître des sourds-muets ne sont pas d'une utilité pratique, parce que le perfectionnement de l'articulation doit se chercher, non pas dans les moyens d'enregistrement et de contrôle, mais dans la partie active de l'organe vocal dans sa fonction physiologico-mécanique. La parole du sourd-muet s'améliorera quand le maître réussira à mettre en fonction l'organe vocal de son élève de la manière la plus simple et la plus naturelle qu'il soit possible.

Mlle *Wagmester* fait lire par le docteur Legay deux autres communications sur les thèses numérotées 7 et 9 dans l'index des questions secondaires.

Sur le thème : *Les sourds-muets avant leur admission dans les écoles. — Ecoles enfantines*. MM. Jenhot et Nordin prennent la parole.

M. *Jenhot* énumère les bienfaits que l'intelligence du jeune enfant retire de l'éducation maternelle et principalement du langage que la mère emploie avec lui dès les premiers jours de sa vie. Ces réflexions le conduisent naturellement à constater de quel bienfait est privé le jeune sourd-muet qui, bien qu'il soit plus observateur visuel que les normaux du même âge que lui, ne peut apprendre par les yeux autant que ceux-ci apprennent par les oreilles. Il serait donc d'une grande utilité de distribuer aux mères des sourds-muets un manuel très simple leur indiquant ce qu'elles peuvent faire pour la première éducation et leur faisant comprendre comment elles doivent remplacer la voix dans l'instruction domestique qu'elles donnent à l'enfant sourd. Cependant comme le nombre des mères intelligentes et instruites, qui peuvent donner à leur enfant les soins nécessaires, est très limité, il serait urgent d'adjoindre à chaque Institut une classe enfantine pour y admettre les sourds-muets dès l'âge de trois ans.

M. *Nordin* parle en faveur d'asiles spéciaux pour les enfants sourds-muets, disant que tous ceux qu'il a vus à Dresde et à Rome, fonctionnent très bien.

M. *Ladreit de Lacharrière* est contraire à la réclusion des enfants sourds-muets de trop bas âge dans des Instituts spéciaux.

M. *Ferreri* s'associe à l'opinion du Président, se réservant de développer plus tard ses motifs.

M. *Graham Bell* fait lire par l'un des secrétaires la statistique de l'enseignement de la parole dans les écoles des États-Unis.

De ce rapport il résulte que, dans l'année en cours, le nombre des sourds-muets instruits par la parole s'est élevé de 6.460 à 6.984. La statistique du professeur Graham Bell démontre, avec les détails les plus minutieux, le progrès fait par la méthode orale dans les écoles américaines ; le mérite de ce fait revient pour la plus grande part à M. Graham Bell lui-même qui, depuis tant d'années, consacre sa grande intelligence et son activité à cette bienfaisante propagande.

La séance est levée à midi.

SIXIÈME ET DERNIÈRE SÉANCE

(8 août après-midi, 2 heures.)

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté et l'on passe aussitôt à l'ordre du jour qui porte :

Troisième question : « *Assistance des sourds-muets. — Création de sociétés de patronage et de placement. — Création d'asiles et d'hospices. — Encouragements aux associations et aux sociétés coopératives.* »

Sont inscrits pour traiter cette question : MM. Stockmans, Ferreri, Bonnefoy.

M. *Stockmans* commence par demander « s'il est vraiment nécessaire d'assister les sourds-muets après leur sortie de l'Institut ». Il rappelle qu'au Congrès de Bruxelles (1883) il n'y eut qu'une personne pour contester cette nécessité ; mais c'était une personne qui ne connaissait pas l'état des sourds-muets, comme le connaissent ceux qui passent leur vie au milieu d'eux. Il démontre ensuite combien est vraiment nécessaire pour le sourd-muet, avant toutes choses, une protection morale puisque, en raison de sa faiblesse, de son inconstance et de son inexpérience, le sourd-muet est exposé à subir l'influence néfaste de certains éléments sociaux, qui se prévalent et profitent précisément de ses défauts. Il faut ensuite une protection matérielle pour sauver les sourds-muets des conséquences pernicieuses de l'égoïsme d'autrui. Il est malheureusement fréquent de voir des personnes profiter jusqu'à l'épuisement du travail du sourd-muet, pour le jeter ensuite sur le pavé aussitôt qu'il est devenu impotent ou que son travail est inutile. L'orateur raconte des faits particuliers, par lui observés; il ajoute ensuite que cette double protection doit être exercée envers les sourds-muets par l'Institut dans lequel ils furent instruits, et comme l'Institut ne peut par lui-même satisfaire à ce devoir, il doit s'associer des bienfaiteurs partout où se trouvent des sourds-muets ayant besoin de tutelle. Les attributions particulières que, selon M. Stockmans, doit avoir le patronage constituent un véritable programme d'action utile qui accompagne le

Sourds-Muets. NUMÉRATION. Asnières.

sourd-muet du berceau à la tombe et qui est réalisé, dans des conditions excellentes, en Belgique. Quant aux associations de sourds-muets, M. Stockmans les admet malgré les opinions contraires et il fait ainsi quelques concessions malheureuses pour l'usage de la parole; mais il veut que les dites associations restent toujours sous la surveillance de personnes compétentes et dévouées, et se tiennent toujours en relations avec les Instituts d'éducation ou avec les comités de patronage.

M. *Médéric*, arrivant plus encore aux détails, expose un projet pratique pour l'institution du patronage, qui serait assuré moyennant la contribution de différentes catégories d'associés.

M. *Ferreri* fait observer qu'il ne peut pas exister de situation où, plus exactement que pour les sourds-muets, on puisse parler d'assistance des faibles et des humbles. Cette assistance doit actuellement se rapporter aux objets suivants : Procurer aux sourds-muets l'instruction ; les placer convenablement après leur éducation ; pourvoir enfin aux moyens et aux soins nécessaires aux enfants sourds-muets qui ne sont pas encore en âge de fréquenter l'école. Et il donne les raisons de cette succession d'œuvres d'assistance pour les sourds-muets, démontrant que l'asile spécial de tout jeunes enfants est plus nuisible qu'utile à la première éducation du sourd-muet, et il réclame qu'on recommande, partout où cela est possible, l'admission du petit sourd-muet dans les jardins d'enfants ordinaires. La chose la plus urgente pour le moment est de donner aux sourds-muets l'instruction à l'âge convenable. Et, cela accompli, il est nécessaire de protéger les intérêts matériels du sourd-muet ouvrier qui est très fréquemment frustré du produit de son travail par des patrons avides ou par des parents dénaturés et injustes. Puis il insiste encore sur la triste condition des sourdes-muettes

abandonnées pour lesquelles il réclame et recommande l'institution d'asiles spéciaux, démontrant que leur travail comme servantes et ouvrières, ne peut répondre entièrement aux exigences de la société moderne. L'orateur accentue ensuite le bénéfice social des asiles pour les sourdes-muettes adultes au point de vue de la tranquillité de leur avenir, puisqu'on doit, de toutes manières, leur déconseiller d'entrer dans le mariage.

M. *Bonnefoy*, partant de l'idée exprimée par M. Stockmans que les sourds-muets arrivent tardivement à se faire une idée claire de la vie réelle, insiste sur la nécessité du patronage et expose à son tour les conditions favorables pour que ce patronage devienne vraiment efficace. Dans ce but, il est nécessaire que cette institution soit soutenue par le gouvernement.

Mais le groupe des Congressistes belges, revenant aux conditions particulières de l'heureux royaume, ne veut pas qu'on demande au gouvernement son concours direct pour le patronage des sourds-muets.

M. *Bonnefoy* soutient qu'il s'agit de discuter la thèse au point de vue international et qu'il est pour cela nécessaire de trouver une formule générale.

M. *Ladreit de Lacharrière* partage cette opinion et dit que l'on doit émettre un vœu général, bien que, même en France actuellement, tout Institut ait de fait un patronage pour ses anciens élèves. Il ajoute que la nécessité des hospices spéciaux ne lui apparaît pas, mais qu'il voudrait en revanche un pensionnat où pourraient se placer les sourds-muets privés de moyens d'existence ou abandonnés par leur famille. Il cite des faits et rappelle qu'il fut obligé récemment de faire sortir d'hospices ordinaires quelques sourds-muets qui y avaient été placés.

M. *Stockmans* recommande l'union du patronage avec l'Institut d'éducation sans ingérence externe ; il ne croit

pas nécessaires les asiles pour sourds-muets ou sourdes-muettes.

M. *Bonnefoy* appelle l'attention des assistants sur les raisons qui militent pour qu'un gouvernement complète l'œuvre de la bienfaisance privée, afin d'en assurer le fonctionnement le plus efficacement possible.

M. *Bouvier* s'efforce de concilier les personnes en désaccord pour l'approbation d'un projet déterminé de patronage.

M. *Baguer* confirme l'existence de patronages auprès des Instituts de France, mais il se plaint de leur instabilité. Il croit lui aussi que le patronage doit rester uni à l'Institut d'instruction et il compte sur l'approbation de l'Assemblée pour un vote formulé de manière à concilier l'œuvre de la bienfaisance privée et celle des pouvoirs publics, sans offenser la susceptibilité de ceux qui, par bonheur, ont déjà pourvu à ce besoin.

L'Assemblée approuve la délibération suivante :

VI. — LE CONGRÈS ÉMET LE VŒU :

« 1° Que des ateliers d'apprentissage professionnel et un patronage pour le placement des anciens élèves soient annexés à chaque établissement ;

2° Que la bienfaisance privée et les pouvoirs publics encouragent sous toutes les formes l'établissement des ateliers professionnels et des patronages de placement destinés aux sourds-muets. »

La dernière partie du programme est ainsi conçue :

« *Quels progrès ont été réalisés dans les institutions, depuis les derniers Congrès, en vue de l'amélioration du*

sort des sourds-muets? Quelles œuvres ont été fondées depuis lors dans ce but?

« *Est-il à souhaiter qu'on établisse, entre médecins et maîtres, dans les écoles des sourds-muets, une collaboration plus intime qu'elle ne l'a été jusqu'à présent?*

« *Statistique des sourds-muets dans les différents pays.* »

Personne ne demandant la parole sur le premier paragraphe, le Président invite M. Ferreri à parler sur le deuxième.

M. *Ferreri* répète les recommandations déjà faites dans quelques-unes de ses publications, afin que les médecins et les instituteurs se mettent d'accord pour étudier le phénomène complexe de la surdimutité; cet état psycho-pathologique, l'école moderne des sourds-muets a reconnu ne pouvoir le délimiter clairement, ni par la simple observation directe des facultés mentales, ni par le seul examen des altérations éventuelles anatomo-physiologiques des organes affectés au langage. Il est donc nécessaire de réunir et de comparer les observations du médecin et les résultats de la psychologie expérimentale avec les données de la pédagogie et de la didactique. L'orateur relève la très grande importance de ces recherches comparatives, même au regard de la méthode d'instruction, en disant qu'il ne suffit plus aujourd'hui de conjecturer approximativement si la surdité qui donne naissance au mutisme est de nature congénitale ou acquise, partielle ou totale, périphérique ou centrale. On doit aussi avoir égard aux causes variées des troubles de la parole et aux conditions actuelles de la faculté d'élocution qui ne présentent pas de symptômes spécifiques pour tous les sourds-muets, mais qui offrent des cas particuliers, ou à peu près, pour chaque

sujet. On doit donc examiner chaque sphère des facultés individuelles par rapport aux anomalies de la nature psychique, sensorielle et motrice. On doit étudier encore beaucoup avant d'aboutir à un diagnostic de la surdi-mutité qui nous permette une sélection rationnelle des cas ; or ce diagnostic, ni les médecins, ni les éducateurs ne peuvent le faire séparément, il est nécessaire que leurs travaux se complètent mutuellement.

MM. *Nordin* et *Baguer* s'associent à M. *Ferreri* pour rédiger le vœu suivant qui est approuvé par l'Assemblée tout entière.

VII. — LE CONGRÈS ÉMET LE VŒU :

« Que la science médicale et la pédagogie, les médecins et les instituteurs, se prêtent un mutuel appui pour continuer l'étude des perfectionnements dont peut être susceptible l'éducation physiqne, intellectuelle et professionnelle des sourds-muets. »

Sur la statistique des sourds-muets le Docteur *Costiniu*, de Bucarest, présente un rapport appuyé d'une carte de la Roumanie indiquant la distribution géographique des sourds-muets.

Le Président insiste sur la grande utilité de ce travail et exprime le vœu qu'il en soit fait autant pour les autres nations.

M. *Ferreri* rappelle qu'un travail semblable fut fait en Italie par le Docteur d'Aguanno, de Palerme.

MM. *Metzger*, *Bouvier* et *Saint-Hilaire* prennent ensuite part à la discussion.

M. *Bouvier* demande quelle est la proportion, pour cent, des sourds-muets en France par rapport aux autres pays.

M. *Metzger* donne une importante communication sur la statistique des sourds-muets en Suisse.

M. *Bouvier* fait observer que la surdi-mutité diminue en France depuis quelques années.

M. *Ladreit de Lacharriere* confirme ce fait établi par ses recherches faites depuis 30 ans. Il note cependant que la diminution porte davantage sur les cas de surdité acquise, que sur les cas de surdité congénitale.

M. *Metzger* demande les causes probables de la prédominance de la surdité dans les pays montagneux.

M. *Ladreit de Lacharrière* dit que ce fait doit être attribué au manque de soins qui seraient nécessaires au cours des maladies de la première enfance.

Le programme étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée de l'honneur qui lui a été fait et déclare qu'il regarde ce témoignage de bienveillance et d'estime comme le couronnement de sa carrière scientifique.

M. *Bouvier* tient à exprimer les sentiments de tous les membres présents en remerciant M. le Docteur Ladreit de Lacharrière pour l'œuvre par lui accomplie, au grand profit de la cause des sourds-muets.

M. *le Président* remercie de nouveau l'Assemblée et l'invite à passer dans la salle où sont réunis les sourds-muets.

Ainsi se termina le Congrès de Paris, Congrès dont nous devrons reparler pour en tirer les enseignements que l'on doit toujours déduire du présent et du passé pour préparer les progrès de l'avenir.

Aujourd'hui, bornons-nous à remarquer que tous les membres eurent la liberté de parler et d'agir autant qu'il est possible, eu égard à la variété des langues parlées, sur

l'opinion de l'Assemblée en distribuant avant et pendant le Congrès des mémoires imprimés.

On doit pourtant regretter qu'aucun service sténographique n'ait été organisé, ce qui rendra très difficile la rédaction des *actes*. Pour ma part, je fais mes excuses à mes collègues si, par ce compte rendu, je n'ai point satisfait aux désirs de tous.

Je pourrais, à mon tour, regretter la brièveté laconique des procès-verbaux qui ont été lus, au jour le jour, et approuvés par le Congrès (*).

(*) *L'Educazione dei Sordomuti Siena.* — Octobre 1900.

A PROPOS

DU

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉDUCATEURS

DE SOURDS-MUETS

Tenu à Paris, les 6, 7, 8 Août 1900

PAR

C. PERINI

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES SOURDS-MUETS PAUVRES DE MILAN

I

Le Congrès international des éducateurs de sourds-muets, tenu à Paris, nous a offert un abondant élément pour nos études, élément de nature à nous satisfaire, ainsi que nos écoles, principalement celles qui sont regardées comme les meilleures d'Italie ; et ainsi on pourra à l'occurrence montrer aux adversaires de la méthode orale pure combien elle est la plus naturelle pour la restauration physique, intellectuelle et morale du sourd-muet.

Parmi les adversaires, on comptait M. Édouard Gallaudet, président du collège des sourds-muets de Washington. Il espérait que le Congrès de Paris de 1900 serait le tombeau de

celui de 1880 de Milan, tandis qu'au contraire il en a confirmé les résolutions, toujours au cri de *Vive la parole*, à l'heure où vivent encore des maîtres qui ont vu les splendides résultats de la méthode orale pure, résultats qu'ils obtiennent dans leurs propres écoles.

M. Gallaudet est un homme d'esprit et de cœur, mais il est issu d'une famille de sourds-muets (1), et de plus il se trouve continuellement entouré de sourds-muets, riches et intelligents, élevés avec la méthode des gestes, qui ne peuvent qu'influer sur lui, en lui faisant voir que la parole vivante n'est pas le langage naturel des sourds-muets.

Pour nous faire partager ses convictions et ses croyances, il a voulu même exposer ses idées dans notre langue. Ce fait a une haute signification, parce que c'est en Italie que se trouvent les champions de la méthode orale pure. Au Congrès, il parla du voyage qu'il fit en Europe en 1867, des nombreuses écoles qu'il a visitées pour étudier la question de la valeur du langage parlé pour le sourd-muet ; mais il ne nous dît rien de sa venue en Italie en 1880, ni de la visite qu'il fit à l'école de Milan, ni de ses entretiens avec Jules Tarra. Et pourtant il aurait dû nous en parler ; il aurait dû nous dire comment il avait trouvé nos écoles, nos élèves, et si, dans notre

(1) Je confirme l'observation pour l'atavisme du frère Gallaudet ; elle fut faite par d'autres au déjeuner qui nous fut offert par le directeur de l'Institution nationale, le matin du 9 août. A cette occasion, tous les invités, au nombre de 16, dirent quelques paroles de circonstance ; mais le discours de M. Thomas Gallaudet, tant pour la forme — une mimique animée avec quelques paroles anglaises — que pour le fond, aurait bien plutôt pu être attribué à un sourd-muet, et à un sourd des mieux instruits par le fameux système combiné.

G. Ferreri.

sincère enthousiasme pour répandre le magnifique don de la parole chez tous les sourds-muets, nous avions illusionné les 200 maîtres accourus alors à Milan, en jetant — comme les professeurs par lui cités — dans l'esprit de nos élèves, des idées de déloyauté et de mensonge.

M. Gallaudet vint en ces jours mémorables, dans mon école ; avec lui se trouvaient d'autres instituteurs qui me parurent français et qui firent parler mes élèves. Ils durent naturellement s'adapter, dans les interrogations, à leur intelligence et à leur instruction acquise, et ainsi les réponses furent presque toujours exactes et assurées. Il en arrive très différemment là où l'enseignement est basé sur la mimique, sur l'écriture et sur la dactylologie, surtout quand les sourds-muets sont interrogés sur des choses d'ordre abstrait et supra-naturel.

Je ne crois pas me tromper en disant qu'entre tous les maîtres de sourds-muets, M. Tarra l'emportait dans l'art de la gesticulation ; c'était un vrai pantomime, lorsque par son geste, toujours mesuré, par l'action, par le regard il rendait vivante sa pensée. Et cependant que de fois il ne réussissait pas à la représenter à l'esprit de ses élèves ; que de fois ceux-ci se formaient des conceptions purement matérielles des choses qui appartenaient au monde moral et spirituel ! C'est la raison pour laquelle M. Tarra, après avoir pendant plus de vingt ans enseigné par la méthode mimique, et particulièrement par la méthode combinée, dont il fut un fervent partisan, se fit le promoteur et le champion de la méthode orale. Il en coûta à cet homme éminent, parce que le geste s'était pour ainsi dire incarné dans son esprit. Mais, comme Pendola, il avait uniquement en vue le vrai bien du sourd-muet, parce que si, avec la méthode que nous pratiquons, on ne peut pas rendre le sourd-muet entièrement égal à ceux qui enten-

dent, ni le rendre apte à fréquenter les écoles et les collèges ordinaires comme M. Gallaudet croit que le prétendent les promoteurs de l'enseignement oral (1), on obtient cependant que son esprit se développe sans effort et sans fatigue, grâce à l'éducateur qui fait disparaître en grande partie en lui les marques de son infortune.

Entre les sourds-muets italiens qui se distinguent par leur intelligence, par leur amour pour l'étude en publiant des travaux appréciés, se trouve Jiacomo Carbonieri de Modène, élève du célèbre philologue l'abbé Severino Fabriani. Dans son dernier voyage fait à Milan il se trouvait avec mes élèves auxquels mélancoliquement il dit par écrit : « *Je suis plus malheureux que vous, parce que je ne sais pas parler. La parole est un don précieux. Soyez-en reconnaissants à vos maîtres.* »

Un sourd-muet cultivé et de bon sens ne peut qu'apprécier le bienfait de la parole et le mérite de qui la lui a donnée au prix de tant de fatigues, en recommandant à ses compagnons d'infortune de l'aimer et de s'en servir de manière à ressembler au commun des mortels par la façon de penser et d'agir.

Les sourds-muets ne sont pas nés pour vivre séparés du monde parlant. M. Gallaudet eut pitié d'un jeune sourd-muet élevé par la méthode orale parce qu'il ne prenait qu'une petite part à la conversation de sa famille. Mais s'il fût resté muet, muette eût été sa maison, et, ses parents rarement, ses amis jamais ne lui auraient adressé la parole. J'ai vu, et il ne m'est que trop souvent donné de voir des sourds-muets, non instruits par la méthode orale.

(1) M. Gallaudet devrait bien lire l'opuscule de G. Ferreri : « *L'enseignement de la parole aux sourds-muets et les examens de sortie.* »

Dans la famille ils vivent dans un complet abandon, qui les rend tristes et désagréables avec leurs proches.

S'il est vrai qu'en Allemagne les sourds-muets de grande intelligence ne croient pas que le langage parlé puisse jamais être d'une réelle utilité pour les sourds-muets en général, à cause de l'incapacité dans laquelle ils se trouvent de prononcer avec perfection, alors je dis que dans ce pays qui est le berceau de la méthode orale, il manque chez les maîtres, les qualités nécessaires pour éclairer l'esprit et élever le cœur des sourds-muets en les mettant en possession de l'idiome du pays par la méthode orale pure.

Mais la cause de leur aversion pour cette méthode, savez-vous en quoi elle consiste principalement? Elle consiste en ce que les sourds-muets ne peuvent pas devenir les maîtres de leurs frères d'infortune. Alors que la mimique régnait dans nos Instituts, les sourds-muets les plus distingués y trouvaient un emploi parfois élevé et lucratif. Aujourd'hui ils en sont exclus, on ne veut plus d'eux ; mais cela — pensons-nous — se fait pour le véritable bien de tous leurs compagnons privés du sens de l'ouïe.

En trente ans, depuis que, dans l'Institut auquel j'appartiens, la mimique a été abolie, je n'ai jamais vu un de mes élèves souhaiter l'introduction de la méthode mixte. Ces vœux sont formulés par des sourds-muets de condition aisée qui ont été élevés par l'ancienne méthode, de sorte qu'entre autres choses, ils pensent, et c'est tout naturel, que sans le geste le sourd-muet ne peut exprimer avec efficacité sa pensée.

Faites que, chez les sourds-muets, la parole devienne une activité vitale organique ; faites que leurs nerfs oraux — comme le dit si bien le chevalier Fornari — devant une bouche qui parle, se meuvent à l'unisson, comme deux diapasons mis en face l'un de l'autre, et dont l'un

vibrera de lui-même simplement parce que l'autre vibre, et alors nous n'entendrons plus demander dans les Congrès l'adoption de la méthode mixte comme moyen d'instruction, parce que la parole bien enseignée et ayant la primauté dans les écoles apporte aux sourds-muets, quoi qu'en dise l'honorable Joseph Chamberlain, une réelle satisfaction dans la vie.

En général, la méthode orale pure est combattue par ceux qui ne l'ont jamais pratiquée. Que M. Gallaudet la pratique avec science et conscience et il en deviendra un chaud promoteur, comme le sont devenus Jules Tarra et tous les éducateurs d'Italie et d'outremonts qui, à Milan, en ont vérifié les bons résultats. Certainement que cette méthode est pour le maître très fatigante, mais c'est une forte preuve de sa bonté. Si elle n'était pas bonne, si elle ne répondait pas à la nature de l'âme humaine, quel intérêt aurions-nous à en poursuivre avec une infatigable activité l'adoption universelle? Et cette méthode peut servir avec tous, même avec les sourds-muets d'une très médiocre intelligence.

Bien plus, c'est au moyen de la parole qu'on développe aisément leur tendre intelligence, parce que la parole est conforme à leur nature, dont les idées se représentent et se communiquent mieux que par le moyen de signes qui n'ont aucune forme (1).

Mais — me dit-on — même les sourds-muets élevés par la parole, une fois leur instruction terminée, font des signes. C'est vrai, mais seulement entre eux, et parce que surtout dans les grandes villes, un grand nombre de

(1) Bien que la parole soit pour les sourds-muets un phénomène mécanico-optique, cependant elle ne fausse pas leur imagination comme la mimique, en matérialisant les idées qui n'ont pas de forme.

sourds-muets ont été instruits par les anciens systèmes. Du reste, ce qui doit nous importer à nous, maîtres, c'est d'employer dans les écoles un moyen par lequel on puisse naturellement prendre possession de l'esprit des élèves en les rendant aptes à converser sur tous les sujets de la vie que le sourd-muet doit mener. Et ce moyen ne peut être que la langue parlée, puisque — dirais-je avec le divin poète — *la loi de la nature est que l'homme parle,* ayant — s'écriait le père Banchi — dans son organisme tous les éléments physiologiques et psychiques qui le rendent apte à la parole, par laquelle seulement le sourd-muet arrive à un véritable et complet développement intellectuel.

II

Le Congrès international de Paris comprend non seulement le travail fait par les entendants mais encore celui fait par les sourds-muets de la *Librairie silencieuse.*

Depuis le Congrès de Genève, ils désiraient qu'on organisât un Congrès avec les éducateurs non sourds afin de leur imposer leurs idées au sujet de la méthode d'enseignement. Pourra-t-on, s'écriaient-ils, se mettre en opposition avec nous qui, par le langage des signes, donnons des preuves d'une si haute culture ? Même leurs conseillers espéraient que, de ce Congrès international, la mimique allait sortir victorieuse. Je crois que si cela était arrivé, M. Édouard Gallaudet en aurait fait une splendide apologie dans ce palais des Congrès élevé dans la superbe exposition ; mais tous ces messieurs avaient compté sans leur hôte.

Nous n'avions donc pas lieu de nous réjouir.

En France, il est vrai, il y a une immense armée d'éducateurs qui ont expérimenté l'excellence de la méthode orale pure, mais malheureusement on la combat encore ; dans les hautes sphères on ne la croit pas d'une réalisation pratique. Si tous les professeurs laïques étaient venus au Congrès, M. Gallaudet, M. Forchhammer et leurs collègues auraient trouvé quelques partisans de plus (1).

A Paris, les sourds-muets adultes sont une puissance qui comprend de belles intelligences guidées par des maîtres habiles dans l'art de la mimique et pour lesquels le signe était la base de tout l'enseignement. C'est pourquoi je crois que la société silencieuse de la capitale de la France ne peut qu'influer sur l'esprit des éducateurs et des directeurs, principalement des grands Instituts où ne sont pas faites les sélections tant pour le degré d'instruction des élèves que pour l'état de leur intelligence.

J'ai éprouvé un sentiment de tristesse à l'ouverture du Congrès de Paris. Après tant de travaux faits par des maîtres savants et passionnés pour la cause des sourds-muets, afin que fût réparé le vice de leur nature au moyen de la parole vivante, en voyant dans une circonstance aussi solennelle employer cette mimique qui est condamnée et qu'aurait certainement condamnée l'Abbé de l'Épée lui-même, je ne pus que m'écrier : *Voilà les fruits des concessions faites par la méthode orale. Pure, elle doit rester*, aurais-je dit au regretté professeur Rancurel, *si nous voulons que les sourds-muets parlent.* Et je me remémorais les arguments de Tarra insistant pour qu'aucun signe ou geste, pas même un simple signe de *rappel*, ne fût employé

(1) En Italie cependant — je me plais à le dire — malgré le dénûment de plusieurs instituts, l'éducateur laïque est pour la méthode orale pure.



Sourds-Muets. Education Ménagère. Asnières.

dans notre Enseignement (1). En fait si, dans l'école, la parole est la seule maîtresse du lieu, si après la leçon les élèves se trouvent avec des personnes qui parlent, eux-mêmes deviendront des parlants et alors nous les verrons parler dans leurs réunions et même ambitionner de montrer qu'ils ne sont plus muets, et des sourds-muets doués d'une telle ambition, — je le dis sans crainte d'être démenti, — il en existe en Italie ; ils sont pauvres, ils ne peuvent pas se rendre au Congrès mais vous les verrez dans leur famille, au milieu de leurs connaissances, parler toujours au point de devenir ennuyeux pour leurs parents et amis (2).

Pour obtenir ce résultat il est cependant nécessaire que le maître fasse aimer la parole à ses élèves et leur fasse comprendre la pauvreté du langage mimique. Je me rappelle avoir vu à Bruxelles des sourds-muets élevés par M. Hirsch discuter avec des compagnons d'une autre école, en faveur de la parole et se proclamer heureux de posséder un tel don. Et il ne peut en être autrement là où le maître est non seulement en possession de l'art d'élever les sourds-muets par ce moyen, mais encore est convaincu des effets admirables qu'il produit chez son élève.

Après le découragement éprouvé à l'ouverture du Congrès, je fus bientôt réconforté par l'espoir d'un joyeux et

(1) M. Rancurel qui a écrit qu'il ne refuse pas systématiquement le concours du signe *au risque de laisser la confusion dans l'esprit de nos élèves, pour la maigre satisfaction de rester fidèle, malgré les lenteurs et les déboires, à un principe d'ailleurs illogique,* dit pourtant que le maître ne doit *jamais* oublier que son élève, entre ses mains, doit devenir un *parlant* entendant avec ses yeux et parlant avec sa bouche. Quel contresens !

(2) Notez que je ne suis pas de ceux qui pensent et disent que les sourds-muets instruits par la méthode orale pure, une fois sortis de l'école, ne gesticulent jamais. Le signe conventionnel pousse chez eux comme le chiendent.

meilleur avenir pour les sourds-muets, en pensant qu'il y a en France et en Belgique un grand nombre de maisons d'éducation où les Pendola, les Balestra, les Tarra, les Marchio, les Hirsch, les Goguillot et les Claveau ont, par leurs écrits, par leur présence, éclairé les maîtres qui sont devenus, grâce à leurs lumières, de tenaces et rigides défenseurs de la méthode orale pure ; méthode que les hommes de charité et de science ne peuvent qu'adopter, comme l'auraient adoptée les de l'Épée, les Sicard et les Assarotti. . . . .

Et maintenant, ô collègues vénérés qui êtes accourus au Congrès de Paris, recevez mes félicitations puisque, à la patrie de l'illustre Alexandre Graham Bell qui, par sa présence, a voulu honorer notre Congrès, vous avez montré que vous êtes passionnés pour la lumière et pour le progrès. . . . .

III

Je ne m'attendais pas à ce que des maîtres pleins d'érudition et de talent, auxquels sont confiés d'importants instituts, ne reconnussent pas la bonté ou pour mieux dire l'excellence de la méthode orale pure. Mais les faux principes qui souvent se montrent appuyés sur les vrais, ne sont pas toujours considérés comme tels, même par les hommes de culture et d'intelligence.

Qui aurait dit que M. Gallaudet, — après avoir vu à Milan environ deux cents sourds-muets élevés par le langage parlé, et après avoir entendu exposer les raisons de la supériorité de ce langage sur les autres moyens d'éveiller et de développer l'intelligence de nos élèves, — proclamerait encore que la valeur de cette méthode a été grandement exagérée, et qu'un large système d'éducation qui

se sert de tous les moyens jugés utiles, est bien plus fécond en résultats que ne l'est une méthode quelconque s'appuyant sur un seul système ? Mais, mon Dieu ! quels tristes résultats n'a pas donnés l'éclectisme, même dans les écoles de la patrie de l'abbé de l'Épée, où il eut de si chauds patrons ! Je crois que M. Gallaudet n'a instruit que des sourds-muets ayant entières leurs facultés psychiques, des sourds-muets avec lesquels tout moyen est bon pour ouvrir et développer l'intelligence.

On reconnaît qu'une méthode est bonne lorsque, en l'appliquant à l'instruction des moins intelligents parmi les élèves, on obtient de bons résultats; de même tout maître instruit devient un bon instituteur de sourds-muets s'il étudie ces malheureux avec la science inspirée par l'affection et s'il les instruit de même.

Je ne dirai rien ici, pour l'instant, du professeur M. Daniel Metzger, de Genève, ni de l'opinion qu'il a exposée au Congrès de Paris sur l'enseignement de la langue, opinion qui me semble en opposition avec la saine et moderne pédagogie, attendu que pour retirer de l'ombre, dans laquelle elle gît, l'âme de notre élève, il n'est pas besoin de lui présenter tout d'abord des choses d'ordre métaphysique.

M. Forchhammer, directeur de l'Institut royal pour les sourds-muets de Nyborg, en Danemark, a montré qu'il possède une belle intelligence. Il est jeune et très studieux ; mais il pourra difficilement, de même que M. Galaudet, se convertir à la méthode orale pure, ayant pour épouse une sourde-muette. Ceux de nos maîtres que des liens de parenté aussi étroite unissent à des sourds-muets, — à moins que leur conviction ne soit faite, et leur esprit prévenu en faveur de la parole, — ne peuvent que se montrer favorables au langage mimique.

Au Congrès, tandis qu'il exposait ses principes d'arti-

culation, j'observais que, même en parlant avec nous, il exagérait les mouvements de sa bouche, exagération qu'il doit accentuer encore, je le suppose, lorsqu'il s'adresse à ses élèves, de sorte que son langage, n'étant pas naturel, devient pour eux une sorte de mimique buccale. Certaines ouvertures de bouche, semblables à celles des statues qui servent à déverser des eaux, ne se font que trop, même dans quelques écoles d'Italie.

Nous n'avons — dit M. Forchhammer — d'autre base pour la lecture labiale que la partie visible des positions des organes. Cela est très vrai, mais avec cette seule partie le sourd-muet peut percevoir tous les éléments phonétiques dont se compose la parole. Il n'est nullement nécessaire qu'il perçoive la position des organes intérieurs alors surtout qu'il est arrivé à émettre les sons de chaque élément avec le naturel qu'exige une bonne prononciation. Du reste, même sans savoir bien les prononcer, le sourd-muet peut apprendre à les lire tous sur les lèvres d'autrui, si l'on débute dans cet enseignement par les éléments phonétiques qui présentent une différence très nette dans leur configuration organique et visible. Ayant appris par exemple à distinguer les lettres *p*, *r*, *f*, *s*, *t*, on pourra ensuite enseigner les voisines *b*, *l*, *v*, *z*, *d*. La position visible des lettres *f* et *v*, comme des lettres *t* et *d* semble identique et pourtant il y a une petite différence, provenant du son même, que distingue merveilleusement le sourd-muet exercé depuis longtemps et avec art à la lecture labiale. Il distingue ces consonnes en avançant ensuite dans l'instruction, et même dans les syllabes, sans qu'il soit besoin d'exagérer l'articulation, pas même pour les gutturales, et, quelle que soit la voyelle, même lorsque l'émission de ces syllabes exige que notre langue se retire au fond de la cavité buccale. Et ici je pourrais réfuter les arguments de notre distingué collègue danois, rien que

par les paroles des professeurs Fornari et Ferreri. Ceux-ci nous disent : « qu'avec l'exercice, le sourd-muet parvient à lire, sur une bouche bien connue de lui, même le parler rapide, et par l'enseignement complet de la langue on lui donne l'instrument de sa réintégration... En fait, quand les élèves ont acquis une suffisante connaissance de la langue, la lecture labiale devient plus synthétique grâce à la réintégration logique. Le sourd-muet complète par l'œil de l'esprit ce qui échappe au cours d'une parole rapide à l'œil du corps ». Et comme le dit M. Fornari : « Plus un sourd-muet saura la langue, mieux ou du moins plus facilement il lira sur les lèvres, et réciproquement, plus un sourd-muet saura lire sur les lèvres, mieux il apprendra la langue. »

M. Forchhammer aurait besoin de lire les traités de ces deux éminents instituteurs, où il est dit, sinon démontré explicitement que, même sous des formes brèves et concises, le sourd-muet peut arriver à lire sur les lèvres toute parole. En Angleterre, où la langue est assurément de ce type, il y a des sourds-muets dont la lecture labiale est prompte et sûre. Mme John Ackers nous l'apprend. Il est donc nécessaire de défendre dans l'école l'emploi de tout geste conventionnel dont l'inconvénient pour l'enseignement de la langue et de la lecture labiale a été souvent démontré dans les Congrès et dans les ouvrages dont s'est désormais enrichie notre littérature.

La méthode orale, — comme la comprend le directeur de l'Institut de Nyborg, — n'aura jamais de bases solides, parce qu'il veut que des moyens de coïncidence — la chose me paraît étrange — soient introduits dans l'enseignement entre la lecture labiale et le langage articulé, et ces moyens sont pour lui la *mimique*.

Instruisez votre sourd-muet par la méthode orale pure et vous verrez qu'on n'éprouvera plus le besoin, alors

qu'on parlera avec lui, d'employer aucun signe, même s'il a été instruit dans la langue anglaise ou chinoise, parce que de cette manière il s'exercera admirablement à saisir sur les lèvres les moindres sons, soit dans les paroles, soit dans les phrases dont l'image optique réveillera en lui l'idée et la pensée. Si vous voulez vérifier mon assertion, allez visiter les écoles les mieux organisées de l'Europe. Les faits valent plus que les raisonnements. Ce fut devant la preuve des faits, qu'en 1880 à Milan, plus de soixante-dix maîtres français — je ne parle que des français, — et avec eux l'illustre Adolphe Franck, — partisans de la méthode mixte reconnurent que *l'usage simultané de la parole et des signes mimiques a le désavantage de nuire à la parole, à la lecture labiale et à la précision des idées et déclarèrent, aux cris de : Vive la parole, que la méthode orale pure devait être préférée.*

A Paris, j'ai acquis la conviction que les Congrès, spécialement les Congrès internationaux, doivent être tenus dans une ville où il existe de bons instituts, instruisant les sourds-muets par la méthode proclamée la meilleure dans le mémorable Congrès de Milan et confirmée comme telle dans celui tenu, en 1900, dans la capitale de la France, au milieu des œuvres du génie humain de cette Exposition. En procédant ainsi nos Congrès seront certainement plus profitables et réaliseront davantage les desiderata de tous les hommes de cœur, desiderata qui étaient ceux de l'Abbé de l'Épée : rendre à la société des sourds-muets ayant appris à parler.

IV

En Europe se sont tenus quatre Congrès internationaux des éducateurs de sourds-muets, mais le plus efficace,

celui qui sera toujours rappelé dans l'histoire de notre art, qui a éclairé les maîtres sur l'excellence et l'emploi de la méthode orale pure, c'est le Congrès de Milan de 1880.

Alors les maîtres rebelles à toute innovation, ceux dont les passions souvent obscurcissent la raison, se turent et laissèrent l'esprit et le cœur s'unir en une étude qui résolvait le grand problème de la véritable restauration du sourd-muet, puisque — comme l'a écrit l'Abbé de l'Épée — la langue parlée est l'unique moyen de le rendre à la société. Il n'y fut pas soulevé de questions touchant aux institutions privées, ni aux sociétés par lesquelles, surtout en France et en Belgique, nos protégés reçoivent le pain de la vie intellectuelle. Que dirai-je de plus? A Milan tout était favorable à un Congrès, que l'on peut appeler le Congrès de la science et de la charité. D'abord l'homme qui fut appelé à le présider et les collègues qui l'assistaient dans cette haute fonction étaient des maîtres et des plus expérimentés dans leur art, et partant, estimés par les nombreux congressistes. Leur parole n'était pas seulement écoutée, mais encore prise en très sérieuse considération par l'élite de cette imposante et docte Assemblée. M. Adolphe Franck, l'éminent littérateur et philosophe, y jouissait de l'admiration générale, et M. Claveau, — dont le nom sera, comme celui de de Gérando, éternellement présent à la mémoire des instituteurs français pour la vive sollicitude qu'aujourd'hui encore il conserve pour la cause des sourds-muets, — était heureux de voir que ses propres convictions sur la valeur du langage articulé pour le sourd-muet, formées chez lui par les visites minutieuses faites aux écoles de Milan, de Sienne et de Naples (cette dernière dirigée par un élève de Pendola), devenaient également les convictions des maîtres de sa patrie.

Nous étions cette année-là en septembre, au temps des

vacances d'automne, mais les élèves se trouvaient encore tous au collège avec leurs maîtres, l'année scolaire ayant été prolongée afin que les congressistes pussent les examiner dans chacune de leurs classes, et les voir examiner afin de mieux acquérir la certitude des fruits que l'on obtenait par la méthode orale pure. Même aux heures des récréations, des repas et du travail, les congressistes avaient libre accès dans les écoles et beaucoup d'entre eux s'entretenaient avec nous, avec MM. Pelliccioni, Marchio, Mattioli et D. L. Capelli de Sienne, nos hôtes, pour prendre note des procédés employés dans notre enseignement.

Comme ces maîtres s'étaient pris d'enthousiasme pour l'éminent président du Congrès ! (1). C'est qu'il possédait tous les dons pour remplir une telle fonction. Notre maître avait déjà une longue expérience de notre métier, expérience corroborée par des études sérieuses et journalières pendant que dans son regard, dans sa parole entraînante et convaincante, paraissaient son cœur et son affection pour les enfants auxquels il avait réellement consacré sa vie.

Et à Paris? Un éloge mérité est dû à l'illustre, à l'éminent Docteur Ladreit de Lacharrière pour avoir, en dépit des graves obstacles qui se dressèrent devant lui, pu mener notre Congrès à bonne fin pendant la grande Exposition mondiale. Mais, selon moi, il aurait mieux valu élire comme président quelque savant maître s'étant, par ses convictions et par les preuves données dans notre enseignement, acquis la sympathie de tous. Il y avait pourtant dans le bureau du Congrès M. Baguer, directeur de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières, qui, ayant vu le vent qui soufflait, sut par sa parole habile et conciliante faire triompher, sans exaspérer les quelques dissidents, les opinions et désirs de la majorité du Congrès.

(1) L'abbé Jules Tarra.

Toutefois le triomphe aurait été plus complet, plus manifeste, et digne de la grande ville où fut tenu ce Congrès si, du fauteuil présidentiel lui-même, la supériorité de la méthode orale pure avait été défendue et démontrée, avec la pleine conviction que donne la pratique, par un instituteur de sourds-muets. Par bonheur il y avait là M. Claveau, qui, plein de son ancienne ardeur, en fit une apologie que je voudrais voir servir pour le futur Congrès international, où l'on n'aurait plus qu'à en confirmer l'excellence en exposant les nouvelles études destinées à aplanir la voie pour l'heureuse application de cette méthode.

Si, au Congrès de Paris, avaient pu intervenir nos amis Dubranle, directeur de l'Institut de Chambéry, et Dupont, avec ses collègues Bélanger, Pautré, Thollon, oh! alors ils auraient, à l'appui de ce que Ferreri et moi nous exposions, parlé de leurs études et des expériences faites dans ces vingt dernières années, ainsi que des résultats obtenus en suivant le programme de l'Institut national de Paris, par eux rédigé avec une véritable science, en sorte que les adversaires de l'oral — notez-le bien — n'auraient pu conserver encore l'espoir de voir triompher leurs idées. En outre, leur intervention et celle du directeur et du censeur des études auraient fait que nous aurions été officiellement invités à visiter l'école de la *rue Saint-Jacques*, où tant d'hommes de talent ont consacré leur vie à l'éducation des sourds-muets (1).

(1) Le jour même de mon arrivée à Paris, je me rendis à l'Institut national de la rue Saint-Jacques, mais j'appris que, pour le visiter, il fallait adresser une demande au directeur. Mon compagnon de voyage, le professeur Don Ettore Bellani, qui fut aimablement accueilli par le directeur, put le visiter. Je l'avais déjà visité en 1883, et je crois que, pour ce qui regarde les constructions, il n'y a pas eu de grandes innovations.

Et le père Ferreri, et le docteur Don Silvio Monaci, directeur de l'Institut royal de Gênes, en ce lieu sacré (sacré parce que là s'est éveillée la première idée de la possibilité et du devoir pour qui dirige les choses publiques de pourvoir à l'instruction de tous les sourds muets), n'auraient pu qu'écrire une page d'honneur pour une telle institution, comme je le fis en 1880 pour les résultats obtenus du gouvernement de la République par MM. Franck, Claveau et Peyron, qui, s'unissant pour ainsi dire à nous comme des frères, purent voir accomplir cette évolution qui a marqué, en Italie comme en France, un véritable progrès dans notre art. C'est que l'œuvre pour laquelle nous combattons aujourd'hui, dirais-je avec le professeur Pascal Fornari, n'a pas sa pareille pour la grandeur de son but, car c'est faire œuvre de création que d'inspirer au moyen de *la parole* le souffle de la vie intellectuelle*.

(*) *L'Educazione dei Sordomuti Siena.* — Ottobre 1900.

L'EXPOSITION DE 1900 ET LE CONGRÈS

PAR

G. FERRERI

France. — Parmi les écoles de sourds-muets récompensées à l'Exposition de Paris figurent, outre les Institutions italiennes, les Institutions nationales françaises et quelques écoles départementales. Nous avons eu le plaisir d'admirer la très belle exposition des travaux des Institutions de Paris, Bordeaux (sourdes-muettes), Chambéry et Asnières. Dans l'Exposition de ce dernier Institut figuraient de très beaux exemplaires d'ouvrages scolaires d'une grande valeur pratique, dus au savoir du Directeur de l'École, le professeur Baguer, ouvrages que nous souhaitons de voir publier bientôt dans l'intérêt de nos écoles.

Le personnel dirigeant et enseignant des Institutions nationales n'a pas pris part au Congrès international des sourds-muets, et cette abstention semble avoir été motivée par ce fait que le Congrès aurait été organisé par un Comité que l'on croyait incompétent dans la matière. Faisant abstraction de toute question personnelle ou autre,

nous avons eu le plaisir de constater que, dans le Comité en question, se trouvait le professeur Baguer, directeur de l'Institut d'Asnières, personnage aussi compétent que personne en matière d'éducation et d'instruction des sourds-muets ; et c'est à lui qu'est dû en grande partie l'heureux résultat du Congrès.

Au même Congrès étaient représentés les conseils généraux de la Creuse, de la Gironde, de la Marne, de la Seine, de la Seine-Inférieure et des Vosges. Il y avait en outre des délégués spéciaux de la Belgique, de la République de l'Équateur, des États-Unis, du Danemark, de l'Italie, de la Hongrie, de la Grande-Bretagne, de la Roumanie, du Mexique et de la Russie (*).

(*) L'Educazione dei Sordomuti Siena. — Ottobre 1900.

LES PUBLICATIONS

DE L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS D'ASNIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

PAR

G. FERRERI

SOUS-DIRECTEUR DE L'INSTITUT PENDOLA. — SIENNE

Après avoir constaté que la littérature de l'enseignement des sourds-muets s'est enrichie d'importantes publications, l'éminent sous-directeur de l'école de Sienne ajoute :

Nous signalerons parmi les premières les ouvrages que nous avions déjà admirés à l'Exposition universelle dans le local réservé à l'Institut départemental d'Asnières, ouvrages qui ont certainement contribué au succès de cette école, qui a obtenu un *Grand Prix*.

Et vraiment elle mérite des éloges, cette école née depuis quelques années à peine et qui déjà est parvenue à occuper une des premières places parmi les institutions

de sourds-muets. A cela concourent puissamment les belles publications d'Asnières qui portent les titres suivants :

1° Manuel illustré des classes d'articulation :

a) Atlas collectif d'images ;

b) Livre individuel de syllabation et de lecture ;

c) Atlas individuel d'images.

2° Enseignement professionnel. Travail du Bois. Exercices préparatoires ;

3° Notice sur l'Institut d'Asnières. 1894-99 ;

4° Étude médicale, Docteur Saint-Hilaire ;

5° Étude de pédagogie comparée. Docteur Pioger.

Des trois dernières publications qui peuvent être consultées par tout le monde parce qu'elles sont d'un intérêt général, nous donnerons un compte rendu bibliographique. Quant aux autres qui ne peuvent être transplantées en Italie, parce qu'elles sont d'ordre scolaire, nous ne pouvons que nous réjouir de leur publication et souhaiter qu'elles se répandent largement dans les écoles françaises de sourds-muets.

L'atlas d'images en particulier ne devrait manquer dans aucune classe d'articulation (*).

(*) *L'Educazione dei Sordomuti. — Febbraio 1901.*

La surdi-mutité, Étude médicale, par le Docteur *Étienne Saint-Hilaire,* Asnières (Seine), 1900.

L'œuvre de l'éminent Docteur Saint-Hilaire vient à point pour accroître la littérature spéciale, déjà riche, du surdi-mutisme. Non content d'avoir pris connaissance des œuvres du même genre publiées ailleurs, le Docteur Saint-Hilaire a pu en contrôler et en renouveler les opportunes

recherches chez les élèves de l'important Institut départemental des sourds-muets d'Asnières. Même, ainsi que l'auteur lui-même nous en avertit dans sa préface, on peut dire que son œuvre a jailli pour ainsi dire spontanément des expériences qui ont eu lieu grâce au concours et à l'intelligente collaboration de la direction de cette école.

Aux travaux d'Itard, de Blanchet, de Couëtoux, de Bonnefoy, qui résument l'étude médicale pédagogique et légale du surdi-mutisme, M. Saint-Hilaire, fait à noter, apporte par son œuvre une précieuse contribution au point de vue de la pathogénie et de l'anatomie pathologique. Si elle avait été faite amplement dans les pays du Nord et particulièrement en Norwège et en Danemark, cette étude n'avait pas encore été entreprise en France. Quant à l'Angleterre, à l'Allemagne et à l'Italie, indépendamment des publications spéciales faites dans ces divers pays, cette contribution leur avait été apportée par la traduction de l'ouvrage du Docteur Holger Mygind, de Copenhague, le *Surdi-mutisme* (1), ouvrage que le Docteur Saint-Hilaire cite fort souvent, y ayant largement (2) puisé, et en ayant, pour ainsi dire, suivi le dessin dans la distribution de son livre.

Ce qui pourtant a une valeur personnelle dans l'étude de l'auteur français, et qui par suite intéresse même ceux qui sont versés dans ce genre de littérature, ce sont les recherches relatives à la France Ces recherches, l'auteur les a, par voie de comparaison, rapprochées de celles des autres auteurs de manière à donner une idée claire et

(1) Le surdi-mutisme, par le Dr Holger-Mygind, de Copenhague, a été traduit en italien par le P. J. Ferreri. — Sienne. (Note du traducteur).

(2) Par ex. : les résultats des autopsies au nombre de 153, si on en excepte 4 ou 5 cas, sont les mêmes que ceux que le Dr Mygind relate dans son œuvre.

complète de l'état des choses, ou si vous aimez mieux des études faites sur ce sujet par les hommes de science qui ont illustré en Europe l'otologie et les sciences connexes.

Remarquable est, dans le chapitre consacré à la symptomatologie, le résumé des faits et l'exposition des systèmes proposés pour l'application des exercices auriculaires, dont l'auteur se montre très partisan ; et je rappelle l'insistance avec laquelle, au Congrès des Instituteurs de sourds-muets de Paris, (août 1900), il demandait qu'on assignât à ces exercices une place dans le programme de nos écoles. Toutefois, comme ce que demandent les partisans de l'Enseignement auriculaire est irréalisable dans les conditions actuelles, le vœu est demeuré à l'état de pieux désir, et sans doute il demeurera dans cet état tant que nous ne pourrons nous payer le luxe d'avoir un maître pour chaque élève. Ce qui ne veut point dire que la partie de l'étude du docteur Saint-Hilaire qui est consacrée aux exercices acoustiques soit hors de propos. Après les travaux d'Urbantschitsch et de Bezold, la constatation des traces plus ou moins appréciables de l'audition chez les sourds-muets constitue en fait la partie la plus importante et la plus intéressante de la symptomatologie. L'œuvre de Saint-Hilaire, sur ce point, a le caractère de la nouveauté, attendu que, ni Mygind ni Uchermann (1) ne s'en sont occupés et que les publications spéciales d'Urbantschitsch et de Bezold ne sont certes pas trop connues, ni guère traduites dans les autres langues que l'allemand.

Importants également sont les résultats des recherches faites par l'auteur sur les caractères généraux des sourds-muets, mais on n'est pas encore autorisé, ce me semble,

. . . .

(1) Uchermann dans son œuvre colossale sur les *Sourds-muets en Norvège*, touche à peine à la théorie des exercices auriculaires et la proclame une illusion.

Sourds-Muets. COUPE ET ESSAYAGE. Asnières.

à tirer des conclusions générales tant que les expériences n'ont pas été répétées et étendues à un plus grand nombre de sujets. Il est à souhaiter que ces expériences se multiplient dans les divers pays, et que ceux qui le désirent trouvent l'occasion de rendre publics les résultats obtenus. C'est seulement par ce moyen qu'il est possible d'arriver à une étude comparative, étendue et réalisable.

Ce qu'il faut recommander, à quiconque se livre à ce genre d'investigations, c'est la précaution poussée jusqu'au scrupule, car, l'observation psychique du sourd-muet est un problème ardu et très difficile, surtout si l'on ne se tient pas en garde contre sa propre faiblesse ou pour mieux dire contre sa tendance à la suggestion soit de sa part, soit de la part de qui entreprend de l'étudier.

M. Saint-Hilaire, lui, était en bonne compagnie puisqu'il a fait ses observations avec l'aide de l'excellent professeur Baguer, directeur de l'Institut d'Asnières.

Un beau complément de l'ouvrage, c'est le riche index bibliographique par lequel Saint-Hilaire termine son livre. On y trouve citées plus de 670 publications sur les sourds-muets (en grande partie sur les matières médicales) ou articles épars dans les plus notables revues scientifiques d'Europe. Pour ce motif également l'ouvrage de Saint-Hilaire doit être recommandé aux fervents de la médecine aussi bien qu'aux éducateurs de sourds-muets.

La surdi-mutité à l'Institut départemental d'Asnières. Procédés d'enseignement, par le docteur Julien Pioger, Asnières (Seine), 1900.

L'auteur nous présente le programme raisonné (et disons-le tout de suite, raisonné fort justement et avec une rare compétence) de l'Institut d'Asnières, près Paris. Nous

n'étions pas, on peut le dire, habitués à lire un programme d'école de sourds-muets qui fût en même temps un traité comparatif de psychologie et de pédagogie. Le docteur Pioger s'attache à nous rendre un compte minutieux de l'enseignement qui se pratique dans chaque classe de l'Institut, de sorte que nous assistons à de véritables leçons. Nous sommes heureux de constater qu'un docteur en médecine soit aussi versé dans les questions si variées de l'enseignement et de la pédagogie et nous voudrions que son exemple se généralisât au lieu de rester à l'état d'exception. Il est certain que l'œuvre du docteur Pioger doit une partie de son succès au concours et à la coopération du personnel dirigeant et enseignant de l'Institut d'Asnières. Et l'auteur rend justice avec tact et délicatesse à ces excellents maîtres en publiant, avec le nom de chaque professeur, la leçon spéciale qu'il a décrite ou résumée.

En nous réjouissant donc avec l'auteur, nous nous réjouissons avec tout le personnel de l'école d'Asnières, dont la très utile publication du Dr Pioger met en lumière l'organisation, excellente et recommandable sous tous les rapports (*).

(*) *L'Educazione dei sordomuti Siena.* — Aprile 1901.

L'INSTITUT D'ASNIÈRES

PAR

GALGANO MORBIDI

On a parlé plusieurs fois dans cette revue de l'Institut départemental d'Asnières, qui, fondé sur l'initiative de M. Faillet, conseiller municipal du X[e] arrondissement de Paris, a su en peu d'années prendre une des premières places parmi les instituts de ce genre.

Les études pour la fondation de cette école furent entreprises à la fin de novembre 1892 par une commission spéciale déléguée à cet effet par le Conseil général de la Seine. Elle élut pour président M. Faillet lui-même. Des études faites par ladite commission, il résulta que, dans le département de la Seine, on comptait 266 enfants sourds-muets en âge de fréquenter l'école, dont 46 seulement jouissaient de bourses gratuites de la municipalité, et 143 étaient placés par le département. Deux institutions nationales, celles de Paris et Bordeaux, et quelques autres établissements privés se partageaient ces enfants. Une telle distribution manquait d'unité, et comme elle ne pouvait être l'objet d'un contrôle efficace, les sourds-

muets ainsi dispersés ne recevaient pour la plupart qu'une instruction incomplète et mal équilibrée.

La Commission, d'accord avec l'administration, reconnut alors la nécessité de remédier à cet état de choses et prit la résolution de fonder pour les sourds-muets et les sourdes-muettes du département de la Seine un établissement spécial ayant le caractère d'un internat. La Commission décida en outre que les élèves en cours d'études dans les institutions nationales y demeureraient pour jouir de leur bourse jusqu'à la fin, mais elle décida en même temps que ceux qui étaient réunis à l'école Magnat, à Rueil, en seraient immédiatement retirés pour former le premier noyau du nouvel Institut qui allait s'ouvrir à Asnières dans l'ancienne école Berchoud, achetée à cet effet.

Le nouvel institut fut officiellement inauguré le 17 juin 1894, et la direction en fut confiée au professeur Baguer, dont le nom est désormais connu des maîtres italiens, tant pour la part active qu'il a prise au dernier Congrès de Paris que pour les œuvres spéciales qu'il a publiées sur notre enseignement. Sous son intelligente direction, et avec le concours dévoué d'un groupe d'instituteurs et d'institutrices d'élite, l'Institut d'Asnières a aujourd'hui heureusement franchi l'âge de l'enfance et s'épanouit désormais en pleine et vigoureuse jeunesse. Son existence est assurée grâce aux généreuses subventions du Conseil général de la Seine, du Conseil municipal de Paris et du gouvernement. A ce sujet il nous plaît de rappeler, pour lui en faire honneur, les décisions prises par le Conseil général de la Seine, dans sa séance du 26 décembre dernier, à la suite du beau rapport du conseiller Laurent-Cély, sur l'excellente marche de l'Institut. Le Conseil décidait d'augmenter le personnel enseignant et d'ajouter au plus tôt à l'Institut une classe enfantine pour compléter l'orga-

nisation actuelle de l'établissement. Dans la section enfantine seront recueillis les petits sourds-muets de 3 à 6 ans, car on a reconnu le grave dommage que souffrent les petits muets abandonnés à la garde de familles pauvres, et combien il y a avantage à fortifier à temps et par des soins tout spéciaux leur débile organisme. En attendant de pouvoir ouvrir la classe enfantine on décida, sur la proposition du rapporteur, d'abaisser de 6 à 5 ans l'âge d'admission pour les élèves nouveaux. Dans la même séance, on annonçait que M. le Ministre de l'Intérieur accordait à l'Institut d'Asnières une subvention de 300.000 francs sur les fonds du *Pari Mutuel*.

L'Institut reçoit tous les sourds-muets appartenant à des familles domiciliées depuis au moins deux ans dans le département de la Seine. Le 1er octobre 1899 l'Institut comptait 200 enfants, 120 garçons et 80 filles (1). L'école est régie par un règlement général approuvé par le Conseil de la Seine dans la séance du 29 novembre 1893. Elle est divisée en trois quartiers : 1° garçons et filles de cinq à neuf ans ; 2° garçons au-dessus de 9 ans ; 3° filles au-dessus de 9 ans. Les trois quartiers dépendent de la même direction et les instituteurs et institutrices suivent un programme uniforme. Les enfants de chaque quartier, par suite d'une prudente précaution, n'ont aucune communication avec ceux des autres. L'enseignement est donné d'après les principes de la méthode orale pure, et les élèves, sitôt qu'ils ont 13 ans, commencent l'apprentissage d'un métier. Comme préparation les petits sourds-muets sont exercés, dès leur entrée à l'école, à de menus travaux très utiles pour l'éducation de l'œil et de la main. Les filles, outre les travaux de couture, sont habituées aux occupations ordinaires d'une femme de ménage.

(1) Au 1er mai 1901, l'effectif scolaire est de 230 élèves présents : 145 garçons, 85 filles. (*Note du traducteur.*)

Les maîtres ont l'avantage d'avoir à leur disposition une bibliothèque riche en œuvres traitant de l'éducation des enfants anormaux. Cette collection a été grandement accrue et complétée par les œuvres qu'avait recueillies pendant soixante ans la famille des Valade-Gabel.

Le matériel didactique de l'école d'Asnières ne laisse rien à désirer. Nos lecteurs savent que d'importants ouvrages d'enseignement ont été publiés par les soins diligents du Directeur et du personnel enseignant ; ces publications, qui ont un grand intérêt pratique et sont très profitables aux élèves, furent facilitées par le Conseil général, qui dès 1898 a pourvu l'Institut d'une installation et de pierres lithographiques permettant de multiplier par un système méthodique et rationnel les images et les dessins si utiles dans notre enseignement spécial. Nombre de ces travaux furent exposés et admirés dans la vitrine de l'Institut à l'Exposition de Paris où l'établissement obtint la plus haute récompense.

En adressant nos félicitations à M. Baguer et à ses dévoués collaborateurs, nous faisons des vœux pour que le Conseil général et le Conseil de surveillance continuent à seconder dans ses projets d'améliorations et de réformes le Directeur qui, (n'étant pas uniquement un Directeur administratif) est en état de connaître et de comprendre toutes les exigences de l'école moderne des sourds-muets, pour l'application sérieuse de la méthode orale (*).

(*) *L'Educazione dei Sordomuti Siena.* — Aprile 1901.

FIN

des Articles traduits de l'*Educazione dei Sordomuti*

Jules AUFFRAY.

COMPTE RENDU OFFICIEL

DU

CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

SOURDS-MUETS

1900

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES

PAR

M. le Docteur MARTHA

BUREAU DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

SECTION DES ENTENDANTS-PARLANTS

Président : M. le docteur LADREIT DE LACHARRIÈRE;
Vice-président : M. BAGUER;
Secrétaire général : M. le docteur MARTHA ;
Secrétaire : M. le docteur LEGAY ;
Trésorier : M. le docteur SAINT-HILAIRE.

COMMISSION D'ORGANISATION

MM. BAGUER, directeur de l'Institut départemental des sourds-muets de la Seine, à Asnières.
le docteur CASTEX, Paris.
Th. DENIS, chef de bureau honoraire au Ministère de l'intérieur.
DUBRANLE, directeur de l'Institution nationale des sourds-muets de Chambéry.
FIRMIN DIDOT, Paris.
GAUFRÈS, ancien conseiller général de la Seine, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.
l'abbé GOISLOT, aumônier de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

M. Grosselin, membre de la Commission de surveillance de l'Institut départemental des sourds-muets de la Seine, président de la Société pour l'Enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants.

Mme Veuve Houdin, directrice de l'Institution des sourds-muets de Boulogne-sur-Seine.

MM. le docteur Ladreit de Lacharrière, médecin en chef honoraire de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

Ch. Ladreit de Lacharrière, inspecteur général honoraire des Établissements de bienfaisance.

le docteur Legay, ancien chef de clinique de la Clinique otologique.

Lombard, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

le docteur Martha, Paris.

Mercieca, conseiller de gouvernement, à Alger.

Muteau, député.

Eug. Pereire, président du conseil de la Compagnie transatlantique, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

le docteur Peyron, ancien directeur de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, et ancien directeur de l'Assistance publique.

Rab, instituteur de sourds-muets, Paris.

le docteur Regnard, président du Conseil des inspecteurs généraux de l'Assistance publique.

Mme Renard, directrice d'une institution de sourds-muets à Paris.

MM. le docteur Saint-Hilaire, médecin auriste de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

de Saint Sauveur, chef de bureau au Ministère de l'intérieur.

QUESTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION

Section des entendants-parlants.

PREMIÈRE QUESTION.

Organisation de l'enseignement des sourds-muets dans les différents pays. — Les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction?

QUESTIONS SECONDAIRES.

Y a-t-il lieu de créer pour les sourds muets particulièrement bien doués des écoles spéciales (écoles de commerce ou autres), ou simplement des cours annexes dans les écoles actuelles?

Y a-t-il lieu de créer, dans les institutions de sourds-muets, des cours spéciaux pour les sujets arriérés?

L'organisation actuelle des écoles de sourds-muets (administration, inspections, programmes et sanction des études) répond-elle aux besoins de l'époque et aux intérêts réels des sourds-muets?

Enseignement professsionnel donné dans les écoles de sourds muets? Choix d'un état qu'ils puissent exercer dans leur pays et autant que possible près de leurs parents.

Les sourds-muets avant leur admission dans les écoles enfantines.

L'enseignement professionnel est-il donné ou organisé d'une façon suffisamment pratique?

Des moyens d'assurer l'instruction obligatoire des sourds-muets.

DEUXIÈME QUESTION.

Résultats obtenus par la méthode orale. — Indiquer, dans le but de l'unification des méthodes, les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale telle qu'elle a été définie par le Congrès de Milan.

QUESTIONS SECONDAIRES.

Comment la méthode orale peut-elle être appliquée à tous les sourds-muets? Quel doit être le rôle de l'écriture ?

Éducation auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue, sans le secours des cornets.

Moyens de poser la voix des sourds.

Quels sont les meilleurs moyens d'articulation ?

Faut-il se consacrer uniquement à l'articulation jusqu'au moment où tous les éléments du langage sont connus, ou faut-il, à mesure que les éléments acquis le permettront, enseigner les mots usuels renfermant ces éléments et même de courtes phrases, afin de donner au sourd-muet, dès les premiers temps, l'occasion d'exprimer les pensées qui sont d'un usage constant ?

De l'utilité qu'il y aurait, en attendant que l'externat prenne la place de l'internat, à réunir, aux heures de récréation, les sourds-muets avec les entendants, dans les cours des écoles.

Livres scolaires pour les sourds-muets.

TROISIÈME QUESTION.

Assistance des sourds-muets. — Création de sociétés de patronage et de placement. — Création d'asiles et d'hospices. — Encouragement aux associations et aux sociétés coopératives.

QUESTIONS SECONDAIRES.

Quels progrès ont été réalisés dans les institutions depuis les derniers Congrès, en vue de l'amélioration du sort des sourds-muets? — Quelles œuvres ont été fondées, depuis lors, dans ce but.

Est-il à souhaiter qu'une collaboration entre les médecins et les maîtres soit établie, dans les écoles de sourds-muets, plus intime qu'elle ne l'a été jusqu'à présent?

Statistique des sourds-muets dans les différents pays.

thie du Gouvernement. Il espère que les deux sections sauront se mettre d'accord malgré leurs apparentes divergences de vues sur la question de méthodes, car sans accord le Congrès ne produira aucun fruit.

Les efforts faits pour rendre la parole aux sourds-muets, les faire lire sur les lèvres, témoignent d'un grand progrès qu'il faut encourager, mais il pense que le langage des signes peut aussi avoir son utilité, surtout avec certains sujets. C'est au Congrès à se prononcer en connaissance de cause. Le Gouvernement tiendra compte de son opinion si cette opinion est raisonnablement exprimée. (*Applaudissements prolongés.*)

M. *Muzet*, député, vice-président d'honneur de l'Association amicale des sourds-muets de la Seine, prononce quelques mots pour apporter aux sourds-muets et à ceux qui s'occupent de leurs intérêts les sympathies du Parlement et en particulier celles de M. Paul Deschanel, dont on excusera l'absence à cause des vacances.

D'autres allocutions sont prononcées par différents délégués officiels étrangers et par les délégués des Conseils généraux français.

M. *Gariel* engage les sections à se réunir dans leurs salles respectives pour commencer leurs travaux, et lève la séance.



Sourds-Muets. APPRENTIS — Bois. Asnières.

SECTION DES ENTENDANTS-PARLANTS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PAR M. LE Dr MARTHA

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SECTION

PREMIÈRE SÉANCE

LUNDI 6 AOUT (MATIN)

M. le docteur LADREIT DE LACHARRIÈRE est nommé *Président*.

Il propose ensuite de nommer :

Présidents d'honneur :

MM. Ferreri, Forchhammer, Gallaudet, Graham Bell, Gutzmann, Étienne de Kanocz, Frédéric Nordin, Ostrogradsky, van Schelle, le docteur Schwendt, le Père Stockmans.

Vice-Présidents :

MM. Baguer, de Bouvier, Claveau, sœur Hilaire, Mme Houdin, M. le docteur Jousset, le Frère Médéric, M. Eug. Pereire.

Secrétaire général :

M. le docteur Martha.

Trésorier :

M. le docteur Saint-Hilaire.

Secrétaires :

MM. Beguin, Halphen, Legay, Louette, Meissonnier.

Ces propositions sont acceptées.

DEUXIÈME SÉANCE

LUNDI 6 AOUT (SOIR)

Présidence de M. LADREIT DE LACHARRIÈRE
assisté de MM. CLAVEAU et GRAHAM BELL,
présidents d'honneur

M. *Claveau* demande la parole pour quelques motions d'ordre : il serait d'avis, avec un certain nombre de congressistes, de supprimer la question suivante proposée : *Les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction ?*

Après une longue discussion, on vote et la question est supprimée.

M. *Jenhot* lit un mémoire sur l'*organisation de l'en-*

seignement des sourds-muets en Belgique. La loi du 27 novembre 1891 a été très salutaire en Belgique : elle établit que les frais d'entretien et d'éducation des indigents sourds-muets ou aveugles seront supportés par l'État, le Fonds commun et la Province. Le programme d'instruction est celui des écoles primaires. Il est entièrement basé sur la méthode orale.

M. *Allen Fay* traite de l'*enseignement secondaire et supérieur des sourds-muets en Amérique*. Le cours d'étude comprend les langues vivantes, le latin, le grec, la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie, la mécanique, la chimie, la physique, la cosmographie, la botanique, la zoologie, la géologie, l'histoire ancienne et moderne, la philosophie et les sciences politiques, l'articulation et la lecture sur les lèvres.

M. JENHOT lit un mémoire sur la même question. Après un échange d'idées entre MM. le Frère *Méderic*, *Claveau*, Père *Stockmans, Van Schelle*, *Fay*, *de Bouvier*, *Galaudet*, *Ladreit de Lacharrière*, *le Président* met aux voix le vœu suivant : *Dans les écoles existantes*, *des cours supérieurs seront créés pour l'instruction secondaire*, *et une sélection sera faite pour y placer les enfants particulièrement doués*.

Ce vœu est adopté.

On passe à la deuxième question secondaire : *Y a-t-il lieu de créer*, *dans les institutions de sourds-muets*, *des cours spéciaux pour les sujets arriérés* ?

M. JENHOT lit un travail sur la question, et est pour l'affirmative.

Une discussion sur ce sujet a lieu entre MM. *Ladreit de Lacharrière*, *Van Schelle*, *de Bouvier*, Frère *Méderic*. La séance est levée sans que l'assemblée ait voté sur la création de cours spéciaux pour les sujets arriérés.

TROISIÈME SÉANCE

MARDI 7 AOUT (MATIN)

PRÉSIDENCE DE M. BAGUER,

ASSISTÉ DE MM. GALLAUDET ET LADREIT DE LACHARRIÈRE

Lecture du procès-verbal. M. *Ladreit de Lacharrière* proteste contre la décision d'hier prise sur l'initiative de M. Claveau.

PRÉSIDENCE DE M. LADREIT DE LACHARRIÈRE

Deuxième question. — *Résultats obtenus par la méthode orale. Indiquer, dans le but de l'unification des méthodes, les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale telle qu'elle a été définie au Congrès de Milan.*

M. JENHOT lit un mémoire sur la question. Tous les sourds-muets, à peu d'exceptions près, peuvent apprendre à parler et à lire sur les lèvres. Il serait désirable de rendre la parole des élèves plus distincte, plus compréhensible. Le but poursuivi en instruisant les sourds-muets est d'en faire des sourds-parlants. L'instituteur ne se servira jamais des signes, il parlera toujours.

M. *Gallaudet* étudie des statistiques nombreuses de sourds-muets et montre que l'usage de la parole n'est pas d'une si grande utilité pour la majorité des sourds-muets. Le plus grand nombre serait plus heureux et réussirait mieux dans la vie s'ils étaient instruits par la méthode manuelle que s'ils l'étaient par la méthode orale pure. Telle est l'opinion non seulement d'un grand nombre de

professeurs, mais de la majorité des sourds-muets. 22 p. 100 de sourds-muets peuvent obtenir un degré de perfection dans la parole. Les méthodes d'enseignement doivent varier, car les capacités mentales et physiques des enfants sourds-muets sont loin d'être les mêmes. En Amérique, l'éducation des sourds muets est faite à l'aide d'un système combiné ; la valeur de la parole pour beaucoup de sourds-muets a été grandement exagérée.

M. *Metzger* lit le travail remis par M. *Heidsiek*. Tous les sourds-muets ne sont pas absolument sourds et muets; d'après les statistiques, environ 25 p. 100 peuvent être doués soit d'un reste d'audition, soit d'un reste de parole ; ces sourds-muets ont donné lieu à des illusions de la part des professeurs. Pour les sourds-muets non proprement dits, la méthode orale est bonne. Mais pour la majorité des autres élèves, pour les sourds-muets, le procédé d'enseignement exclusivement parlé est une erreur pédagogique. On ne peut pas empêcher les sourds-muets d'employer les gestes. La méthode parlée n'a pas rendu le sourd-muet à l'humanité; elle n'a pu effacer la distance qui existe entre le sourd-muet et son entourage.

M. *Ferreri*. — On peut affirmer que la méthode orale dûment appliquée a donné et donne de très beaux résultats. Il vaut mieux apprendre à parler aux sourds-muets d'intelligence même médiocre que de leur enseigner l'écriture.

M. Perini insiste sur la façon d'apprendre à parler aux sourds-muets. L'écriture n'est enseignée que plus tard.

QUATRIÈME SÉANCE

MARDI, 7 AOUT (APRÈS-MIDI)

PRÉSIDENCE de M. le DOCTEUR LADREIT DE LACHARRIÈRE, ASSISTÉ de M. D'OSTROGRADSKY et de Mme HOUDIN.

Continuation de la discussion *sur la méthode orale.*

M. *Metzger.* — Les résultats obtenus par la méthode orale ne nous donnent que rarement une satisfaction complète. Le langage par signes est pauvre et ne peut servir que pour les choses les plus élémentaires : le but de l'éducateur doit être de préparer l'enfant à se servir du livre, à lire lui-même, à apprendre et à comprendre sans le secours du maître. Ce que l'on apprend directement au sourd-muet ne sera jamais que bien peu eu égard à ce qu'il devra savoir ; le livre sera d'un grand secours, bien qu'il soit mal noté dans nombre d'institutions de sourds-muets. En même temps que l'articulation est enseignée, il faut enseigner l'écriture. Le livre doit être le compagnon assidu du sourd-muet. En résumé, voici comment on doit procéder : collaboration incessante du maître et de l'élève, de l'écriture et du livre, de la lecture sur les lèvres et de la parole articulée.

M. *Grégoire.* — Si l'articulation ne donne pas ce qu'elle a promis, c'est à l'organisation des écoles qu'on le doit et nullement à la méthode. Une organisation idéale serait : l'internat jusqu'à l'âge de 13 ans, l'externat à partir de cet âge avec l'apprentissage chez des particuliers.

M. *Claveau* insiste sur la supériorité des résultats de la méthode orale sur les précédentes méthodes.

M. *d'Ostrogradsky*. — Le principe de la méthode orale me paraît évident, mais l'application de cette méthode est difficile.

M. *Bellani*, de Milan. — Quand la méthode est bien appliquée, elle donne des résultats excellents ; les faits ont confirmé cette assertion à Milan et à Rome.

M. *Nordin*. — La méthode orale pure est délicate à enseigner ; mais l'utilité de la parole pour tous les sourds-muets est incontestable.

M. *Forchhammer* est d'avis que l'écriture devrait occuper une plus large part dans l'éducation des sourds-muets.

Frère *Narcisse*. — L'enseignement par la parole est plus profitable encore, même aux arriérés, que l'enseignement par la méthode des signes.

M. *Metzger* est partisan absolu de la méthode orale, mais il ne faut pas négliger le livre qui donne peu à peu la signification des mots.

M. *d'Ostrogradsky*. — Les sourds-muets ne lisent pas seulement sur les lèvres, dans la prononciation des mots ; les muscles de nos joues, de notre figure entrent en contraction. Ces mouvements, inaperçus de nous, n'échappent pas aux sourds-muets.

M. *Stockmans*. — La méthode orale permet au sourd-muet de penser comme nous pensons.

M. *Claveau* insiste sur les resultats remarquables donnés par la méthode orale.

M. *Forchhammer* parle des mouvements du visage dans la phonation.

M. *Gallaudet* explique ce que signifie exactement l'expression anglaise « a combined system ». Le terme est applicable à n'importe quelle combinaison de méthodes

qui en met deux ou plus en usage dans le même établissement.

M. *Metzger*. — On a beaucoup exagéré les difficultés de la méthode orale et maintenant on en exagère la facilité.

M. *d'Ostrogradsky*. — C'est en effet une méthode très difficile.

M. *Baguer*. — Nous sommes à peu près tous convaincus de la supériorité de la méthode orale, et nous devons maintenir les décisions du Congrès de Milan. M. Baguer lit ces résolutions et les vœux émis.

M. *Fritz Bech*. — Tandis qu'on nous propose de voter: *vive la parole!* la section des sourds-muets siégeant à côté est en train de voter : *à bas la méthode orale pure !* Aussi propose-t-il de ne pas émettre de vœu.

M. *Allen Fay* donne lecture d'un vœu :

« Considérant que les enfants sourds-muets ne sont pas tous sur le même niveau d'aptitudes intellectuelles et physiques pour l'acquisition de la parole et de la lecture sur les lèvres,

« Le Congrès émet le vœu, que dans l'enseignement de ces enfants on ne doit pas se borner à l'application rigoureuse d'une seule méthode, mais qu'on doit choisir la méthode selon l'aptitude de l'élève et faire usage de tous les moyens qui peuvent contribuer au meilleur développement intellectuel et moral de chaque individu.

« Considérant la valeur de la parole et de la lecture sur les lèvres.

« Le Congrès émet le vœu qu'on doit enseigner la parole à tous les enfants sourds-muets quand ils entrent dans l'école et qu'on doit continuer cet enseignement pour tous ceux qui y réussissent. »

Ce vœu, mis aux voix, est repoussé.

L'Assemblée adopte le vœu émis par M. Baguer.

« Le Congrès,

« Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le sourd-muet à la société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue,

« Déclare :

« *Maintenir les conclusions du Congrès de Milan.*

« Émet le vœu :

1° « *Que les instituteurs et professeurs de sourds-muets portent leurs efforts vers l'établissement des livres scolaires et du matériel didactique nécessaires à l'enseignement des sourds-muets ;*

2° « *Que les livres et le matériel ainsi formés dans une école puissent être acquis à prix de revient par les autres écoles.* »

Plusieurs membres de la section des sourds-muets ayant fait demander que les deux sections (entendants et sourds-muets) se réunissent pour discuter leurs résolutions, le Président répond qu'il n'y a pas lieu de provoquer une réunion plénière, conformément à la décision prise antérieurement.

On aborde la question suivante :

Enseignement professionnel donné dans les écoles de sourds-muets. Choix d'un état qu'ils puissent exercer dans leur pays, et autant que possible, près de leurs parents.

M. *Jenhot* insiste sur la nécessité de donner un métier au sourd-muet : de là l'importance d'un enseignement professionnel.

MM. *Nordin*, *d'Ostrogradsky*, *Claveau*, parlent dans le même sens.

M. Gaston *Bonnefoy*. — La question d'éducation chez le sourd-muet est primordiale, puisque chez lui l'intelli-

gence existe et sommeille ; c'est seulement par l'éducation qu'elle peut se développer. On peut affirmer que tous les sourds-muets en état de recevoir une éducation appropriée ne la reçoivent pas effectivement ; les documents sont là pour le prouver. Il serait désirable que l'Assemblée émît un vœu relatif à cette éducation obligatoire.

Après une discussion entre MM. *Claveau*, le Père *Stockmans*, *Bonnefoy*, *Grégoire*, *Ladreit de Lacharrière* et *Baguer*, le Congrès adopte le vœu suivant proposé par M. *Baguer* :

Que les pouvoirs publics des différents pays prennent les mesures nécessaires et fournissent les ressources suffisantes pour assurer, dès l'âge de scolarité, l'instruction primaire et professionnelle de tous les sourds-muets.

CINQUIÈME SÉANCE

MERCREDI 8 AOUT (MATIN)

PRÉSIDENCE DE M. LADREIT DE LACHARRIÈRE,

ASSISTÉ DU PÈRE STOCKMANS ET DE M. DE BOUVIER.

Après la lecture du procès-verbal, M. *Gallaudet* regrette que dans la séance précédente le Congrès ait repoussé la proposition qui consistait à réunir les deux sections (entendants et sourds-muets) en une assemblée, pour discuter ensemble certaines questions.

M. *Schwendt* lit le travail suivant : *Les restes auditifs*

des sourds-muets peuvent-ils servir à leur apprendre à mieux parler?

18 p. 100 des sourds-muets sont capables d'entendre la parole prononcée à voix haute à une distance plus ou moins grande de leur oreille. En utilisant les restes auditifs de ces demi-sourds, ceux-ci arrivent à mieux comprendre les paroles, et, dans quelques cas, à suivre une conversation. Le champ auditif du demi-sourd est souvent supérieur à celui des malades non sourds-muets qui peuvent fort bien suivre une conversation. Le contact des vrais sourds ne peut que gâter le langage des demi-sourds; il est donc nécessaire de séparer les demi-sourds de ceux qui n'entendent rien, comme le demande M. Bezold.

M. *Saint-Hilaire* a fait des recherches analogues et admet que 20 à 30 p. 100 des sourds-muets possèdent des restes auditifs. Il demande également la séparation des sourds et des demi-sourds qui doivent être instruits par des méthodes différentes. Il serait très utile de tenter cet essai. Il propose le vœu suivant:

« 1° Que dans tous les Instituts de sourds-muets il soit créé, à titre d'essai, une ou plusieurs classes pour les sourds-muets qui, après examen par la série continue des sons, auront été reconnus comme possédant une capacité auditive suffisante. Si la chose est possible, ils seront aussi séparés pendant les récréations;

« 2° Qu'une commission soit nommée pour centraliser les résultats et faire un rapport après une année d'expérience. »

Mlle *Wagmester. — Éducation auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue sans le secours des cornets.*

Quel que soit le degré d'ouïe du sourd, on peut d'une manière efficace le développer progressivement : la meilleure méthode est uniquement celle de la voix nue.

M. *de Bouvier* dit avoir eu quelques résultats avec l'audigène Verrier. Il n'est pas pour la séparation des demi-sourds et des sourds.

M. *Graham Bell* dit qu'en Amérique 15 0/0 des sourds-muets peuvent être éduqués par la méthode auriculaire.

Après une discussion entre MM. *Schwendt*, *Ladreit de Lacharrière*, *Baguer*, *de Bouvier*, le Père *Stockmans*, le Frère *Narcisse*, le Congrès émet le vœu :

Que par tous les moyens d'investigation, l'état du sourd muet (et en particulier la surdité psychique) soit constaté à son entrée à l'institution.

Que des exercices spéciaux soient donnés, en dehors des cours ordinaires, à ceux qui ont conservé un certain degré d'audition.

M. *Jousset* avait émis une proposition analogue.

On aborde la question secondaire suivante :

Quels sont les meilleurs moyens d'articulation?

M. *Forchhammer* n'est pas un ennemi de la langue parlée et vient faire une démonstration d'articulation scientifique relative à l'articulation des voyelles.

Le Frère *Médéric* donne lecture d'une communication de l'abbé *Meunier sur l'application de la méthode graphique à l'éducation des sourds-muets.*

Discussion entre MM. *Schwendt*, le Frère *Médéric*, *Claveau*.

L'assemblée aborde la question suivante :

Faut-il se consacrer uniquement à l'articulation jusqu'au moment où tous les éléments du langage sont connus, ou faut-il, à mesure que les éléments acquis le permettront, enseigner les mots usuels renfermant des éléments et même de courtes phrases, afin de donner au sourd-muet, dès les premiers temps, l'occasion d'exprimer les idées qui sont d'un usage fréquent ?

Lecture est faite d'un travail de M[lle] *Wagmester* sur

cette question : il vaut mieux, à mesure que le développement se fait, intéresser l'enfant en lui faisant dire quelques mots d'une syllable d'abord; ces exercices doivent être progressifs.

Il est donné lecture du travail : *Livres scolaires pour les sourds-muets*, par Mlle *Wagmester*.

Les livres qui serviront aux sourds seront ceux qui entrent dans le domaine des entendants avec cette différence qu'ils devront être au-dessous de leur âge et renfermer de nombreuses illustrations.

M. *Jenhot* lit le travail suivant : *Les sourds-muets avant leur admission dans les écoles. — Écoles enfantines.* L'auteur conclut :

1° Qu'il devrait se trouver une classe préparatoire dans toutes les écoles;

2° Que l'on doit y recevoir les enfants au moins à l'âge de cinq ans;

3° Que l'instruction dans ces classes doit être donnée par des maîtresses tout à fait initiées à l'instruction des sourds-muets et à la méthode Frœbel;

4° Que cette instruction doit comprendre les leçons d'ordre, de maintien, de jeux, des exercices Frœbel, de gymnastique de parole, de lecture sur les lèvres.

M. *le Président* demande qu'on ne fixe pas à trois ans l'âge du commencement de l'éducation des sourds-muets, car l'enfant est encore trop jeune.

M. *Graham Bell* communique, au nom de l'Association américaine qui a pour but d'enseigner la parole aux sourds-muets, les dernières statistiques.

M. *Gallaudet* n'est pas tout à fait d'accord sur les chiffres donnés par M. Bell.

SIXIÈME SÉANCE

MERCREDI 8 AOUT (APRÈS-MIDI)

Présidence de M. LADREIT DE LACHARRIÈRE
assisté de M. FERRERI et du Frère MÉDÉRIC

Le Père *Stockmans* lit un travail *sur l'assistance des sourds-muets : création de sociétés de patronage et de placement. — Création d'asiles et d'hospices. — Encouragement aux associations et aux sociétés coopératives.* Il conclut ainsi :

Pour chaque institution de sourds-muets, il sera créé un Patronage qui aura pour attributions :

1° De diriger les familles pauvres dans la meilleure manière de commencer l'éducation des enfants sourds-muets ;

2° De rechercher les sourds-muets en âge d'école, et d'aider les parents pour obtenir l'admission de leurs enfants dans un Institut spécial ;

3° De protéger les sourds-muets au sortir de l'Institut, de leur trouver de l'ouvrage et les moyens de gagner honorablement leur vie ;

4° De veiller sur eux, de leur donner des conseils, des encouragements, de sauvegarder leur intelligence et leur moralité, de leur venir en aide dans les diverses circonstances de la vie et, au besoin, de les rappeler au devoir ;

5° De leur donner des secours en cas de maladie et de malheur ; de les assister devant les tribunaux ; de les aider

dans l'administration et la garde de leurs biens, s'ils venaient à être menacés ou compromis ;

6° Enfin, d'instituer dans les établissements pour les anciens élèves des réunions périodiques, destinés à conserver et à développer les bienfaits de l'éducation morale et religieuse qu'ils ont reçue.

M. *Ferreri* lit un travail sur le même sujet et arrive à des conclusions analogues.

M. *Bonnefoy* prend la parole à propos des patronages et propose des vœux au Congrès.

Après un échange d'idées entre M. *Grégoire*, le Père *Stockmans*, MM. *Bonnefoy*, *Ladreit de Lacharrière*, *de Bouvier et Baguer*, M. *Baguer* soumet le vœu suivant :

Le Congrès, émet le vœu :

1° *Que des ateliers d'apprentissage professionnel et un patronage pour le placement des anciens élèves soient annexés à chaque établissement ;*

2° *Que la bienfaisance privée et les pouvoirs publics encouragent sous toutes les formes l'établissement des ateliers professionnels et des patronages de placement destinés aux sourds-muets.*

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

On aborde la question suivante :

Quels progrès ont été réalisés dans les institutions, depuis les derniers Congrès, en vue de l'amélioration du sort des sourds-muets ? — Quelles œuvres ont été fondées, depuis lors, dans ce but ?

M. *Ferreri*. — Malheureusement on ne peut enregistrer aucun progrès pratique.

On passe à la question suivante :

Est-il à souhaiter qu'une collaboration entre les médecins et les maîtres soit établie dans les écoles de sourds-muets plus intime qu'elle ne l'a été jusqu'à présent ?

M. *Ferreri* combat l'idée préconçue que les éducateurs

sont les adversaires des médecins. Les médecins et les éducateurs ne doivent pas être séparés.

M. *Baguer* propose le vœu suivant :

Le Congrès, émet le vœu :

Que la science médicale et la pédagogie, les médecins et les instituteurs, se prêtent un mutuel appui pour continuer l'étude des perfectionnements dont peut être susceptible l'éducation physique, intellectuelle et professionnelle des sourds-muets.

Le Congrès adopte le vœu à l'unanimité.

On aborde la question de *statistique des sourds-muets dans les différents pays.*

M. le docteur *Costiniu* lit un travail sur l'état de cette question en Roumanie.

MM. *Saint-Hilaire*, *Costiniu*, *de Bouvier*, *Metzger*, *Ladreit de Lacharrière* parlent sur cette question.

M. *Ladreit de Lacharrière* demande de nommer Mme Renard-Puissant secrétaire, en remplacement de M. Meissonnier qui n'a pu assister au Congrès.

Cette proposition est acceptée.

M. *d'Ostrogradsky* communique le travail suivant :

De la préparation des maîtres pour les enfants sourds-muets.

M. *Ladreit de Lacharrière* remercie le Congrès de l'avoir nommé président.

M. *de Bouvier* se fait l'interprète des membres du Congrès pour remercier le Président de la manière dont il a dirigé les discussions et les travaux.

M. *le Président* demande à la Section, au moment de clore ses travaux, de se réunir dans la salle réservée à la

Sourds-Muets. Apprentis. — Fer. Asnières



Section des sourds-muets pour lui apporter l'assurance de ses sentiments de sollicitude et de dévouement. — Dans cette réunion, M. *Ladreit de Lacharrière*, en exprimant ses vœux pour le succès du Congrès, proclame l'union qui n'a jamais cessé d'exister entre les deux sections.

LISTE

DES

MEMBRES

DU

CONGRÈS DES SOURDS-MUETS

(Section des Entendants)

DÉLÉGUÉS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES

Allemagne.

M. Gutzmann, directeur de l'Ecole municipale des sourds-muets de Berlin.

Autriche.

M. Louis Schindler, de Vienne.

Belgique.

MM. Van Ishelle, directeur au Ministère de la justice ; — Grégoire, directeur adjoint de l'Institut provincial de Berchem-Sainte-Agathe.

Brésil.

M. le docteur Juan-Paule de Carvalho.

Danemarck.

M. Forchhammer, directeur de l'Institut royal de Nyborg.

États-Unis.

MM. Alexandre Graham Bell, président de l'Association américaine pour l'enseignement du langage aux sourds-muets (Washington) ; — Gallaudet, directeur du Collège Gallaudet (Washington) ; — Percival Hall, professeur au Collège Gallaudet (Washington).

Grande-Bretagne.

M. Eicholz, inspecteur de l'enseignement.

Hongrie.

M. Alexandre Borbély, directeur de l'Institut des sourds-muets de Vacz.

Italie.

MM. le professeur Ferreri, sous-directeur de l'Institut des sourds-muets de Sienne ; — l'abbé Monaci, directeur de l'institut des sourds-muets de Gênes.

Japon.

M. Taminato, professeur à l'Ecole des sourds-muets de Tokyo.

Mexique.

MM. Adolfo Huet, directeur de l'Ecole des sourds-muets de Mexico ; — Daniel Garcia.

République de l'Équateur.

MM. le docteur Ricardo Cucalon ; — le docteur Luis Vivanco ; — le docteur Rafael-Rodriguez Zambrano.

Roumanie.

M. le docteur Costiniu.

Russie.

MM. Des Carrières, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ; — Aready de Schwann ; — A. d'Ostrogradsky, directeur de l'Institut impérial des sourds-muets de Saint-Pétersbourg.

Suisse.

M. le docteur Schwendt, de Bâle.

Suède.

M. Frédéric Nordin, directeur de l'Institution des sourds-muets de Venersborg.

DÉLÉGUÉS DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Côte-d'Or.

M. Boyer, directeur de l'Institut d'aveugles et de sourds-muets de Dijon.

Creuse.

M. le docteur Villars, sénateur.

Drôme.

N...

Gironde.

M. Halphen, conseiller général.

Marne.

M. le docteur Wiet, conseiller général.

Seine.

M. Baguer, directeur de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

Seine-Inférieure.

N...

Vosges.

M. le docteur Parisot, sénateur.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DU CONGRÈS

Mme Louise John Ackers Huntley Manor Gloucester.

M. Addison, directeur de l'Institution des sourds-muets de Glasgow.

Mme Addison.

M. Simon Adler, professeur à l'Institution des sourds-muets de Budapest.

Sœurs *Adoratrices de la Justice de Dieu*, Rillé-Fougères.

Sœur Angèle, professeur.

Sœur Saint-augustin, professeur.

Sœur Paschasie, professeur.

Sœur Onénisme, professeur.

Frère Alain, professeur à l'Institution de Ronchin (Lille).

Mme Charlotte Alexander (Sienne).

M. E. Allen Fay, directeur des Annales américaines des sourds Washington.

Sœur Anne-Marie du Sacré-Cœur, directrice de l'Institution des sourdes-muettes de la Chartreuse d'Auray.

M. Baguer, directeur de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

Mme Baguer, directrice de la section des filles de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

MM. Barbenoire, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

Béguin, économe de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

All. Bélanger, directeur de l'Institution des sourds-muets de Ville-Saint-Louis (Amérique).

Abbé Bellani, sous-directeur de l'école des sourds-muets pauvres de Milan.

Frère Benoit, directeur de l'Institut régional des sourds-muets de Poitiers.

M. Bessonneau, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières

Dr Bezold (Munich).

M. Bidet, professeur à l'Institut des sourds-muets d'Asnières.

Frère Bonin, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets et Aveugles de Nantes.

MM. Gaston Bonnefoy, docteur en droit (Vanves).

de Bouvier, directeur de l'Institution de la Malgrange (Nancy).

Boyer, directeur de l'Institut des aveugles et des sourds-muets de Dijon.

Mlle Buisson, à Neuilly-sur-Seine.

MM. L. Bodin, directeur de l'Institution des sourds-muets d'Alençon.

Brancourt, vicaire général, directeur de l'Institut des sourds-muets de Saint-Médard (Soissons).

Boyer, directeur de l'Institut d'aveugles et de sourds-muets de Dijon.

Mme la Supérieure des religieuses du *Calvaire* (Bourg-la-Reine).

Sœur Marie-Alix, profêsseur.

Sœur Marie-Ernestine, professeur.

Sœur Marie-Hilaire, professeur.

Sœur Saint-Bergmans, professeur.

Sœur VÉRONIQUE-DU-CALVAIRE, professeur.
Sœur HÉLÈNE-DU-SACRÉ-CŒUR, professeur.
Sœur MARIE-SAINT-FRANÇOIS, professeur.
MM. CAMAILHAC, délégué par la Ligue de l'Enseignement, Paris.
CANONNE, directeur de l'Institut des sourds-muets de Saint-Médard (Soissons) (section des garçons).
DES CARRIÈRES, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie.
le docteur Juan Paule DE CARVALHO, directeur de l'Institution des sourds-muets de Rio-de-Janeiro.
l'Abbé Louis CASANOVA, directeur de l'École des sourds-muets pauvres de Milan.
l'Abbé CASTELLAN, directeur de l'Institution des sourds-muets de Marseille.
CHAZAL, Paris.
CLAVEAU, inspecteur général honoraire des établissements de bienfaisance.
CLAVEL, ancien professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.
Frère CLAVEL, directeur de l'Institution des sourds-muets de Saint-Etienne (Loire).
Sœur CLÉMENTINE Saint-Joseph-de-Belley (Ain).
Frère COLOMBIN, professeur à l'Institution de Ronchin (Lille).
Mlle CONART, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.
MM. Constant SÉRAPHIN, professeur à l'Institution des sourds-muets de Currière (Saint-Laurent-du-Pont).
le docteur COSTINIU, délégué de la Roumanie.
COURRÈGES, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.
DAMSU, inspecteur de l'Institution des enfants idiots de Copenhague.
Mme Léonie DAVANT, directrice de l'Institution des sourdes-muettes de Toulouse.
Mme Berthe DEBRAUX, professeur de sourds-muets (Neuilly-sur-Seine).

M. Debray, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

Mme Debray, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

MM A. Dejoux, directeur de l'Institution des sourds-muets de Genève.

l'abbé Delaplace, aumônier des sourds-muets, Soissons.

Théophile Denis, (Levallois).

Mlle Desjardin, professeur à l'Institut des sourds-muets de Bouge-Namur.

MM. Van Dueren. directeur de l'Institut des sourds-muets d'Anvers.

Marius Dupont, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

MM. Eicholz, inspecteur de l'Enseignement, délégué de la Grande Bretagne.

Ferreri, sous-directeur de l'Institut des sourds-muets de Sienne.

Firmin-Didot, Paris.

Forchhammer, directeur de l'Institut des sourds-muets de Nyborg.

Mlle Fournié, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

MM. Gallaudet, président du Comité-directeur du Collège Gallaudet (Washington).

Daniel Garcia, délégué du Mexique.

Gaufrès, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

Gaulme, directeur de l'Institut des sourds-muets de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Gérente, Paris.

l'Abbé Goislòt, aumônier de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

Göpfert, Leipsig.

MM. Joseph Gordon, directeur de l'institution des sourds-muets de Jaksonville (Illinois).

Alexandre Graham Be l, président de l'association américaine pour l'Enseignement du langage aux sourds-muets (Wasghinton).

Gramme, directeur de l'Institut provincial des sourds-muets du Brabant, Berchem Sainte-Agathe.

Griolet de Geerrs, Paris.

Grosselin, président de la société pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants (Paris).

Gutzmann, directeur de l'École municipale des sourds-muets de Berlin.

Mme Gutzmann.

MM. Percival Hall, professeur au collège Gallaudet (Washington).

Halphen, conseiller général de la Gironde.

Dr Hamon du Fougeray (Le Mans).

Hansen, professeur de l'Institution des sourds-muets de Nyborg.

Johannes Heidsiek, professeur à l'Institut des sourds-muets de Breslau.

Hoger-Heyde, professeur-chef à l'Institution des sourds-muets d'Anvers.

Mme Houdin, directrice de l'Institution des sourds-muets de Boulogne-sur-Seine.

MM. Adolpho Huet, directeur de l'Ecole des sourds-muets de Mexico.

Hugentobler, administrateur délégué de la Société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets et les aveugles du Rhône (Lyon).

l'Abbé Jacoutot, directeur de l'Institution des sourds-muets de Strasbourg.

Jacques, directeur de l'Institution des sourds-muets et aveugles de Bordeaux.

MM. Jaulmes, directeur de l'Institution des sourds-muets de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

Camille Jenhot, professeur à l'Institut royal des sourds-muets de Woluwe-Saint-Lambert (Bruxelles).

Johausen, inspecteur de l'Institution des sourds-muets Frédéricia (Danemark).

Frère Jovinien, directeur de l'Institution des sourds-muets de Royat.

MM. le docteur Jousset (Lille).

Etienne de Kanocz, délégué de la Hongrie.

Karth (Breslau).

M[lle] Keusch, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

MM. Konischl, directeur de l'Institution des sourds-muets de Tokyo (Japon).

Kust-Killinen, directeur de l'Ecole des sourds-muets de Knopio (Finlande).

Charles Ladreit de Lacharrière, inspecteur général honoraire des établissements de bienfaisance.

le docteur Ladreit de Lacharrière, médecin en chef honoraire de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

M[me] Ladreit de Lacharrière, Paris.

Institution des sourdes-muettes et aveugles de *Laon:*

Sœur Aurélie de la Croix ;
Sœur Natalis de la Croix.

Institution des sourdes-muettes de *Larnay*, Poitiers :

Sœur Hilaire, supérieure ;
Sœur Marguerite, directrice.

Institution des sourdes-muettes de *Laval :*

Sœur Augustine-Louis, directrice ;
Sœur Irma Vallée, professeur ;
Sœur Ernestine Duval, professeur ;
Sœur Anna Masserot, professeur.

MM. l'abbé Leclerc, aumônier des sourdes-muettes de Montpellier.
le docteur Le Coin, Paris.
le docteur Legay, ancien chef de clinique des sourds-muets, Paris.

Institution des sourdes-muettes de *Lille :*

Sœur Sainte-Geneviève-Marie ;
Sœur Victorine, professeur.
M. Hermann Lehm, professeur à l'Institut des sourds-muets de Leipzig.

Ligue française de l'enseignement, Paris :

M. Lombard, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

Mlle Hortense Loons, directrice de l'Institut des sourdes-muettes d'Anvers.
M. Louette, directeur de la section des garçons à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.
Mme Louette, directrice de la section maternelle à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.
MM. Malin, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.
le docteur Marage, Paris.
Marion, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.
le docteur Martha, Paris.
Martineau, directeur de l'Institut régional des sourds-muets de Limoges.
Mmes Martineau, sous-directrice de l'Institut régional des sourds-muets de Limoges.
Mauriceau, membre de la Commission de surveillance de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.
Frère Médéric, directeur de l'Institution des sourds-muets de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Orléans.
M. Joseph Medved, professeur à l'Ecole royale de Zagreb (Croatie).

MM. Meissonnier, sous-directeur de l'Institution des enfants sourds-muets et Bègues d'Avignon.

Mengioni, professeur à l'Institut national des sourds-muets de Florence.

Daniel Metzger, professeur de sourds-muets à Genève.

l'Abbé Meunier, professeur à l'Institution ecclésiastique de Saint-Cyr-lès-Nevers.

Silvio Monaci, directeur de l'Institut des sourds-muets de Gènes.

Miss Mood, institutrice des sourdes-muettes à George Town (Texas).

Edouard Miner, professeur au Collège Gallaudet (Washington).

Muteau, député.

Institution de Notre-Dame de Toutes-Aides à *Nantes :*

Sœur Saint-Augustin-des-Anges ;
Sœur Marie du Saint-Sacrement.

Frère Narcisse, Directeur de l'Institution des sourds-muets du département du Nord, Ronchin (Lille).

Institution des sourdes-muettes de *Nogent-le-Rotrou :*

Sœur Georgina Couelle ;
Sœur Mélina Colas ;
Sœur Angèle Lirault ;
Sœur Marthe Wanech.

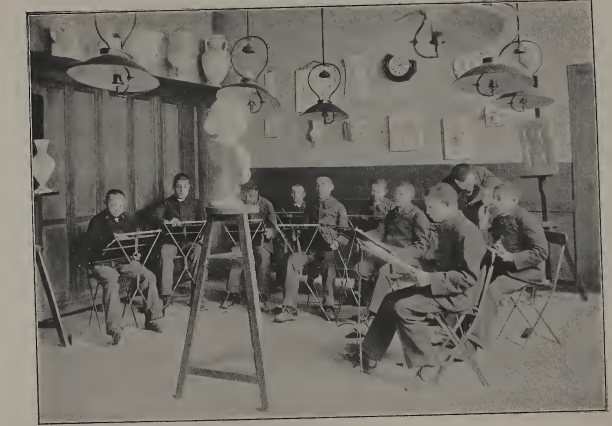
MM. Frédéric Nordin, directeur de l'Institution des sourds-muets de Venersborg (Suède).

Ostrogradsky, directeur de l'Institution Impériale des sourds-muets de Saint-Pétersbourg.

Mme Ostrogradsky.

Institution des sourdes-muettes d'*Orléans :*

Sœur Delphine de Jésus ;
Sœur Louise de Jésus.



Sourds-Muets. — DESSIN. — Asnières.

MM. Parisot, sénateur des Vosges.

Pautré, professeur à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

Institution des sourdes-muettes de *Pelouzey*, par Audeux (Doubs) :

Sœur Céleste de la Croix, Supérieure ;
Sœur Marie-Sosthène.

MM. Eugène Péreire, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

Ch. Perini, professeur à l'Ecole des sourds-muets pauvres de Milan.

le docteur Peyron, ancien directeur de l'Assistance publique.

Mlle Alice Poodt de Ternath, professeur à l'Institution des sourdes-muettes d'Anvers.

M. Poupon, Paris.

Frère Privas, directeur de l'Institution des sourds-muets et aveugles de Nantes.

MM. Rab, instituteur de sourds-muets à Paris.

Rech, professeur à l'Institut royal de sourds-muets de Copenhague.

le docteur Regnard, président du Conseil des Inspecteurs généraux de l'Assistance publique au Ministère de l'Intérieur, Paris.

Mme Renard, institutrice de sourds-muets à Paris.

M. le docteur Ricardo Cucalon, délégué de la République de l'Equateur.

Frère Robert, directeur de l'Institution des sourds-muets de Toulouse.

M. Rouquié, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

Frère Royer, directeur de l'Institution de Bourg-Bel-Air (Ain).

Mme Ryo Rose, professeur à l'Institution des sourdes-muettes de Toulouse.

Frère RUFIN, directeur de 1re classe à l'Institution des sourds-muets de St-Etienne (Loire).

M. le docteur SAINT-HILAIRE, médecin auriste de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières, Paris.

MM. de SAINT-SAUVEUR, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, Paris.

SBROCA, directeur de l'Institution Sbroca à Alexandrie (Italie).

Aready de SCHWANN, délégué de la Russie.

SCHWANN, directeur de l'Institution de sourds-muets de Boessel.

le docteur SCHWENDT de Bâle, délégué de la Suisse.

Louis SCHINDLER (Vienne).

Van SCHELLE, directeur au Ministère de la Justice (Bruxelles).

Père STOCKMANS (Amédée), Supérieur général des Frères de la Charité (Gand).

M. le docteur SUAREZ DE MENDOZA, Paris.

Mme docteur SOSNOWSKA, Paris.

MM. TAMINATO, professeur à l'école des sourds-muets de Tokyo (Japon).

TRANCHECOSTE, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

TROISTORF.

Mlle Adèle TOULOUSE, professeur à l'Institution des sourds-muets de Strasbourg.

M. ULBRICH (Breslau).

Mlle VIALLE, professeur à l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

MM. le docteur VILLARS, sénateur de la Creuse.

le docteur Luis VIVANCO, délégué de la République de l'Equateur.

Frère VULSIN, professeur à l'Institution des sourds-muets de Bourg-Bel-Air (Ain).

Mlle Pauline WAGMESTER, professeur à Boulogne-sur-Seine.

MM. Samuel Waston, professeur à l'Institution des sourds-muets et aveugles de la Nouvelle-Galles (Amérique du Sud).

Wiet, conseiller général de la Marne.

le docteur Rafael Rodriguez Zambrano, délégué de la République de l'Equateur.

TABLE DES MATIÈRES

Pages



Le Mans. — Assoc ouvrière Maudoussin, Jobidon & Cie, 5, Rue du Porc-Épic — Juin 1901.

